

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 4 JUILLET 2022
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Délibération n° 01_04-07-2022 Date de convocation : 28/06/2022 Lieu de la séance : QUILLY Date de la séance : 04/07/2022
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, C. TRAMIER, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 13 Nombre de conseillers présents : 25 Procurations : 7 Nombre de votants : 32 Absents : 4
Absents excusés ayant donné procuration à : R. GUYON pouvoir à J.L. THAUVIN S. PASCO pouvoir à P. MARTIN A. JOGUET pouvoir à J.P. BLANC J. LERAY pouvoir à S. HALLIEN-LANIO F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL P. CHABAUD pouvoir à P. CORBEL J. TATARD pouvoir à S. HALLIEN-LANIO	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. GALLERAND Rapporteur : D. GUILLÉ
Absents excusés : E. SABATHIER M. LEJEUNE P. BRIAND D. HARIOT	

**RAPPORT ANNUEL 2021 DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ESTUAIRE ET SILLON**

Vu le rapport annuel 2021 du service public d'assainissement de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, ci annexé,

CONCLUSION

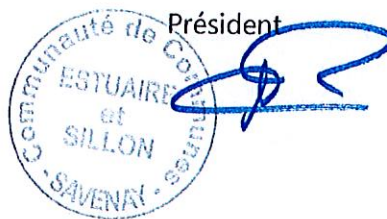
Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du rapport annuel 2021 du service public d'assainissement de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, ci-annexé.

Fait à Savenay le 5 juillet 2022

Rémy NICOLEAU

Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

07 JUIL 2022

ET PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

07 JUIL 2022

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU



Rapport d'activité assainissement non collectif

2021

Assainissement non collectif

Périmètre du service en 2021.....	3	L'ETAT.....	21
Faits marquants.....	4	LA CAF : LE PRET A L'AMELIORATION DE L'HABITAT.....	21
Organisation interne.....	4	LES CAISSES DE RETRAITE.....	21
Indicateurs obligatoires.....	5	L'ANAH.....	21
Evaluation du nombre d'habitants desservi par le SPANC (D301.0) :.....	5	MODIFICATION ADMINISTRATIVE.....	22
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3) :.....	6	AUGMENTATION DES TARIFS.....	22
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) : ...	6	INDICATEURS FINANCIERS.....	23
Activité du service.....	8	TARIFS.....	23
VERIFICATION DE LA CONCEPTION INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES.....	9	BUDGET 2021.....	24
VERIFICATION DE LA CONCEPTION BILAN DES TYPES DE FILIERES PRESCRITS.....	11	Synthèse 2021.....	26
VERIFICATION DE L'EXECUTION INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES.....	12	Perspectives.....	26
VERIFICATION PERIODIQUE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN.....	13		
Délais de remise aux normes.....	14		
Contrôles de bon fonctionnement 2021.....	15		
CONTRÔLE DE CONFORMITE POUR TRANSACTION IMMOBILIERE.....	18		
INDICATEURS TECHNIQUES.....	20		
ACTIVITES DU SPANC.....	20		
AIDES FINANCIERES A LA REHABILITATION.....	20		

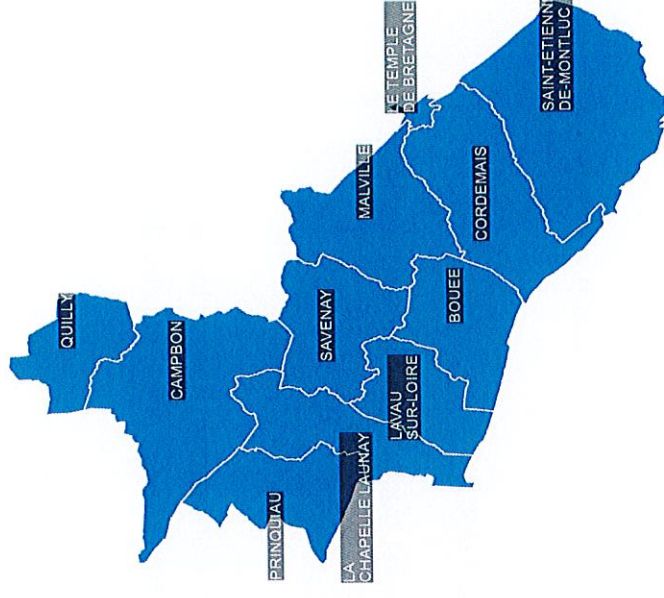
Périmètre du service en 2021

Le service du SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif) couvre la totalité des communes du territoire.

- St Etienne de Montluc
- Cordemais
- Le Temple de Bretagne
- Campbon
- La Chapelle Launay
- Quilly
- Malville
- Prinquiau
- Savenay
- Bouée
- Lavau sur Loire

Rappels

En 2020, le mode de gestion du service a évolué vers la prestation de service pour l'ensemble des communes, le fonctionnement en prestation de service s'est maintenu en 2021 avec VEOLIA comme prestataire.



Faits marquants

Organisation interne

L'accueil téléphonique (demande d'intervention suivi de l'avancement des dossiers et facturation) est réalisé par Angélique VOILEAU, remplacée par Sabrina BOCHET depuis la mi-août 2021.

La transmission des courriers et scans des études de sol sont réalisés par Christophe BESNARD.

Les renseignements techniques, déplacement chez l'utilisateur pour conseil et assistance ainsi que le suivi du marché SPANC sont réalisés par Philippe MERAUD.

En 2021 l'ensemble des contrôles d'Assainissement Non Collectif (Bon Fonctionnement, Conception, Réalisation et Vente), sont réalisés par VEOLIA et leur prestataire (SBEAE) suite à l'attribution du marché de prestations de service pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 la communauté de communes à acquis un nouveau logiciel pour le SPANC « Logiciel de gestion et de suivi de l'assainissement non collectif » suite à l'attribution du marché à la société YPRESIA. L'ensemble des nouveaux rapports sont saisis à partir de ce logiciel.

Ce logiciel permet depuis Octobre 2021 de facturer de manière totalement dématérialisée, les contrôles de conception et de réalisation ainsi que les contre visites. Le paiement peut se faire via internet ou via un QR code dans les points de paiements mise à disposition des usagers par le Trésor Public. Ces modes de paiement ont nécessité l'établissement de convention avec le Trésor public.

Fonctionnement en période COVID

VEOLIA a maintenu l'activité grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire (établi en 2020) en accord avec les usagers. La prestation « conception » ne s'est pas interrompue puisque non liée à un déplacement.

Indicateurs obligatoires

Evaluation du nombre d'habitants desservi par le SPANC (D301.0) :

	Diag initial	neuf	total installations (2021)
CCES	6269	61	6330
soit	16458	hb.	(2,5 hb. Par logement)
Soit environ	42%	de la population totale	

Assainissement non collectif

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (P301.3) :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.

Formule de calcul SISPEA: (Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100,

Nb installations conformes contrôlées : 8368

Nb installations contrôlées non conformes sans danger : 13812

Nb installations contrôlées : 31166

Taux de conformité : 73%

Remarques (certains contrôles anciens ont été rattachés arbitrairement à la catégorie conforme, car leur classement n'est pas toujours compatible avec les modalités de l'arrêté de 2012). La campagne de contrôle périodique en cours de réalisation va permettre de corriger certaines données erronées. Ainsi le nombre d'installations devrait être revu à la baisse. Les habitations desservies par un puits mieux identifiées et donc facturées de la redevance.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :

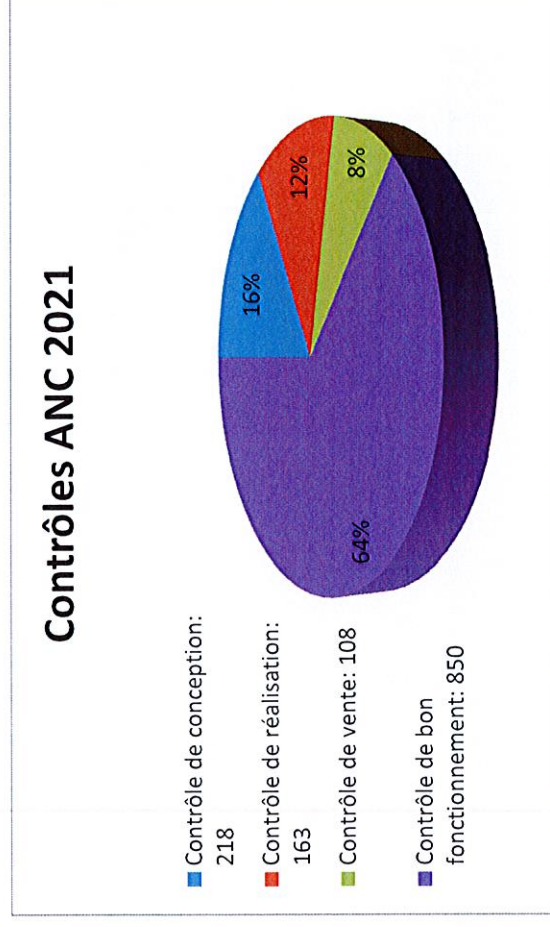
Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 100 sur 140.

		EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
/20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	20
/20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération.	20	20
/30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans.	30	30
/30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations.	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
/10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	0	0
/20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations.	0	0
/10	Le service assure le traitement des matières de vidange.	0	0
TOTAUX		100	100

En 2021 le prestataire VEOLIA a réalisé 1339 contrôles tous types confondus

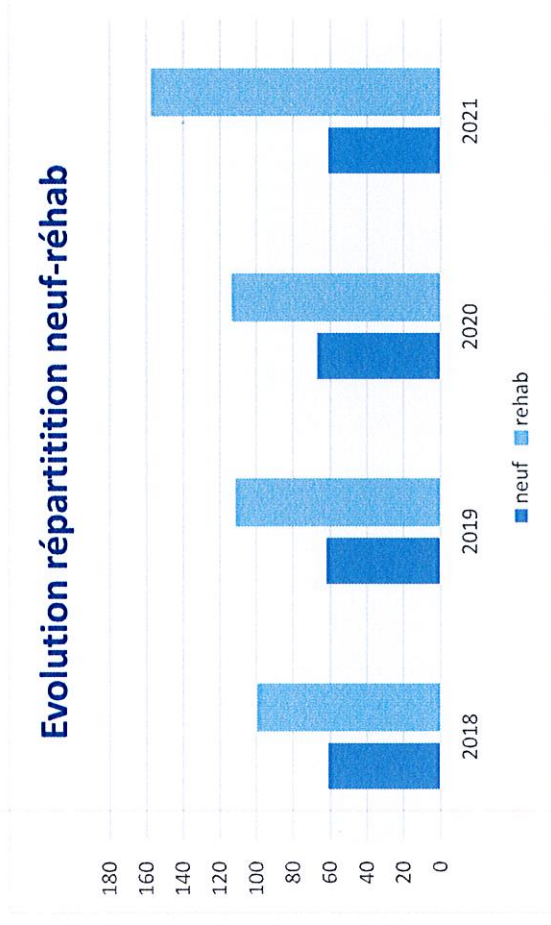


VERIFICATION DE LA CONCEPTION INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES

La vérification de la conception vise à contrôler et valider l'adaptation de la filière d'assainissement envisagée aux contraintes liées aux caractéristiques de la parcelle et du logement.

En 2021, 218 dossiers de conception ont été instruits. 72% des dossiers concernent la réhabilitation d'un assainissement existant.

	Conception 2021		nb total
	neuf	rehab	
BOUEE	1	6	7
LA CHAPELLE-LAUNAY	4	18	22
LAVAU-SUR-LOIRE	1	5	6
MALVILLE	10	15	25
PRINQUIAU	8	24	32
SAVENAY	20	20	40
CORDEMAIS	2	10	11
TEMPLE DE BRETAGNE	0	2	2
SAINTE ETIENNE DE MONTLUC	3	25	28
CAMPBON	11	25	36
QUILLY	1	7	8
Total CCES	61	157	218



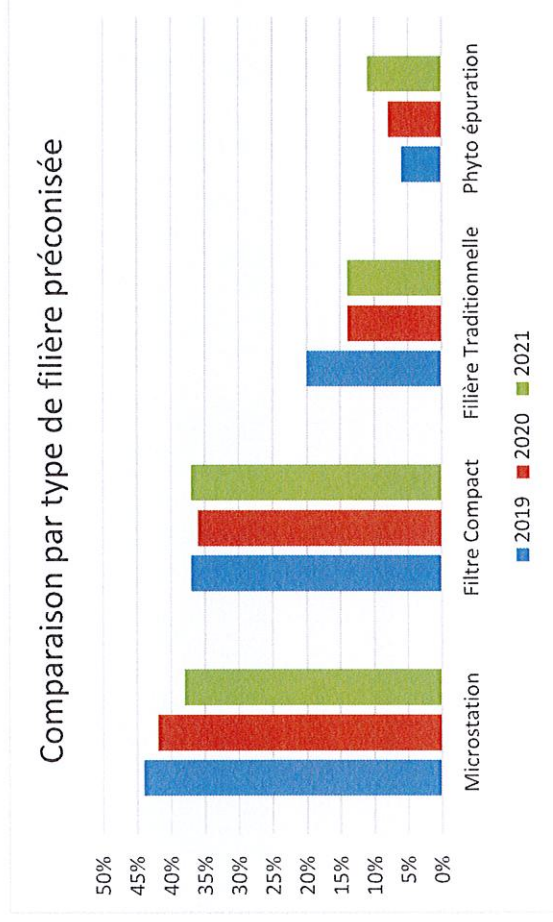
Le nombre de dossiers de conception instruit est en augmentation par rapport à l'année 2020, avec toujours une augmentation des réhabilitations et une stagnation du neuf.

Le nombre de dépôts de dossiers de réhabilitations s'explique par le délai de mise en conformité d'un an dans le cadre des transactions immobilières et par la possibilité de bénéficier d'un éco-prêt à taux zéro.

VERIFICATION DE LA CONCEPTION BILAN DES TYPES DE FILIERES PRESCRITS.

Depuis 2009, on observait une augmentation de la prescription des filières agréées (notamment pour leur compacité et par effet « mode ») ainsi qu'un recul de la mise en place de filières « classiques ».

En 2021, les filtres compacts et les micro-stations sont plus fréquemment préconisés que les années précédentes. Ces tendances correspondent parfois à des opérations commerciales, mais également aux superficies de parcelles qui diminuent ou aux prévisions de division de parcelle. Le système de traitement par les plantes, la phyto épuration continue sa progression même si sa proportion reste limitée. Ce type de dispositif correspond aux aspirations écologiques et paysagères d'une partie de la population.



VERIFICATION DE L'EXECUTION INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES

La vérification de l'exécution permet d'apprécier la bonne réalisation des travaux par rapport :

- au projet validé lors du contrôle de conception,
- à la réglementation en vigueur
- aux prescriptions techniques émises par les constructeurs des filières agréées.

En 2021, 163 contrôles de réalisation ont été effectués ce chiffre sont en forte augmentation par rapport aux années précédentes.

REAL. Communes	ANNEES			
	2018	2019	2020	2021
BOUEE	5	5	2	1
CAMPBON	16	15	16	24
LA CHAPELLE LAUNAY	15	24	10	19
LAVAU SUR LOIRE	4	7	8	7
MALVILLE	22	4	14	27
PRINQUIAU	10	9	15	23
QUILLY	0	4	5	5
SAINT ETIENNE DE MONTLUC	21	8	17	25
SAVENAY	19	32	21	23
CORDEMAIS	5	6	9	8
LE TEMPLE DE BRETAGNE	0	0	2	1
Total général	133	117	119	163

VERIFICATION PERIODIQUE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN

Lors de la vérification du fonctionnement et de l'entretien, plusieurs points sont abordés :

- vérification de la complétude, de l'état et du fonctionnement de l'installation
- vérification d'une éventuelle atteinte à la santé des personnes et/ou à l'environnement
- information de l'utilisateur sur le fonctionnement de son installation
- vérification du bon entretien de l'installation (vidange, nettoyage des ouvrages, entretien du matériel électromécanique...)
- analyse et présentation des travaux d'amélioration ou de réhabilitation à effectuer
- explication des démarches de réhabilitation d'un point de vue technique et administratif
- explications des modalités d'attribution des aides financières et prêts aidés

Ces points de contrôle font l'objet d'une définition précise dans l'arrêté du ministère de l'Ecologie du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif entré en vigueur le 1er juillet 2012.

Délais de remise aux normes

- Les meilleurs délais
- 4 ans si un danger pour la santé des personnes
- 1 an si vente
- Pas de délais
- 1 an si vente
- Pas de délais

EVALUATION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX	
<input checked="" type="checkbox"/> : Non	<input type="checkbox"/> : Enjeux sanitaires <input type="checkbox"/> : Enjeux environnementaux
PROBLEMES CONTACTES SUR L'INSTALLATION	
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	NON RESPECT DE L'ARTICLE L.1331-1-1- du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> • Mise en demeure de réaliser une installation conforme • Travaux à réaliser dans les meilleurs délais
<input checked="" type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, <input checked="" type="checkbox"/> Nuisances olfactives récurrentes) <input checked="" type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	INSTALLATION NON-CONFORME >Danger pour la santé des personnes Article 4 cas a) <ul style="list-style-type: none"> • Travaux obligatoires sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input checked="" type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	INSTALLATION NON-CONFORME Article 4 – cas c) <ul style="list-style-type: none"> • Travaux dans un délai de 1 an si vente
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	INSTALLATION NON-CONFORME Danger pour la santé des personnes Article 4 – cas a) <ul style="list-style-type: none"> • Travaux obligatoires sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente
	INSTALLATION NON-CONFORME Risque environnemental avéré Article 4 – cas b) <ul style="list-style-type: none"> • Travaux obligatoires sous 4 ans • Travaux dans un délai de 1 an si vente
	INSTALLATION NON-CONFORME Article 4 – cas c) <ul style="list-style-type: none"> • Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation

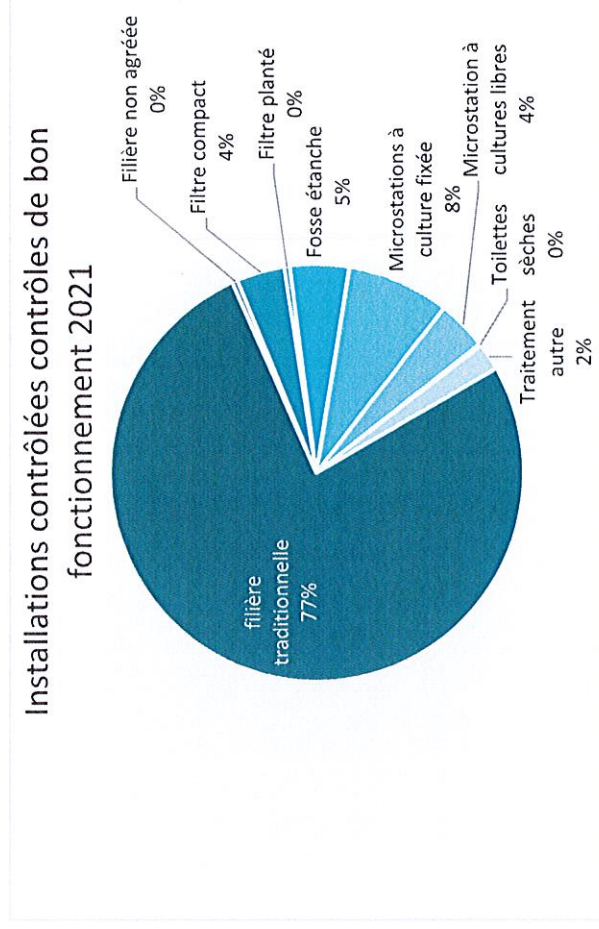
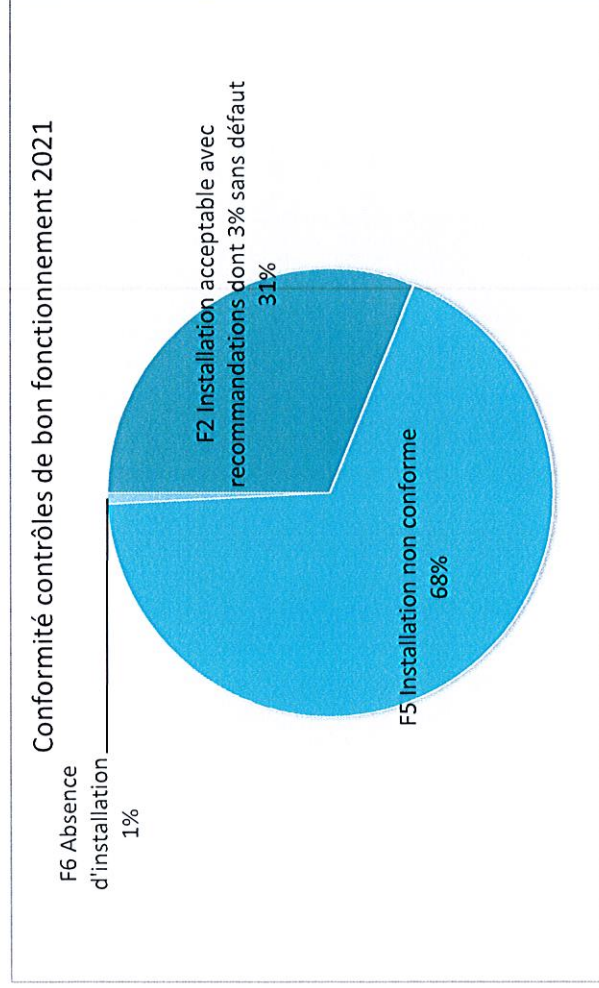
Contrôles de bon fonctionnement 2021

Contrôle Bon Fonctionnement Communes	ANNEES					Total
	2017	2018	2019	2020	2021	
BOUEE	2	2	46	26	9	85
CAMPBON	54	39	294	164	258	809
LA CHAPELLE LAUNAY	2	3	102	93	137	337
LAVAU SUR LOIRE	3	0	36	49	8	96
MALVILLE	70	13	73	130	36	322
PRINQUIAU	11	1	63	98	152	325
QUILLY	7	2	44	74	39	166
SAINTE ETIENNE DE MONTLUC	230	171	17	25	31	474
SAVENAY	178	194	69	77	42	560
CORDEMAIS	27	265	16	6	120	434
LE TEMPLE DE BRETAGNE	1	9	0	0	18	28
Total général	585	699	760	742	850	3636

Les contrôles de bon fonctionnement ou contrôles périodiques permettent de vérifier l'évolution de l'état du parc, d'inciter les usagers à entretenir leur installation, de leur fournir un document nécessaire à la vente de leur propriété valable 3 ans. Ce contrôle permet également de déceler des points noirs qui pourraient impacter le milieu récepteur sur une grande échelle.

En contrôlant régulièrement le parc, la Communauté de Communes amène les usagers à prendre conscience de la nécessité d'entretenir leur installation. Ceci est d'autant plus nécessaire que les microstations en nombre de plus en plus importantes, nécessitent un entretien régulier et en son absence, sont susceptibles d'entraîner des pollutions plus importantes.

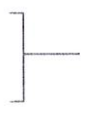
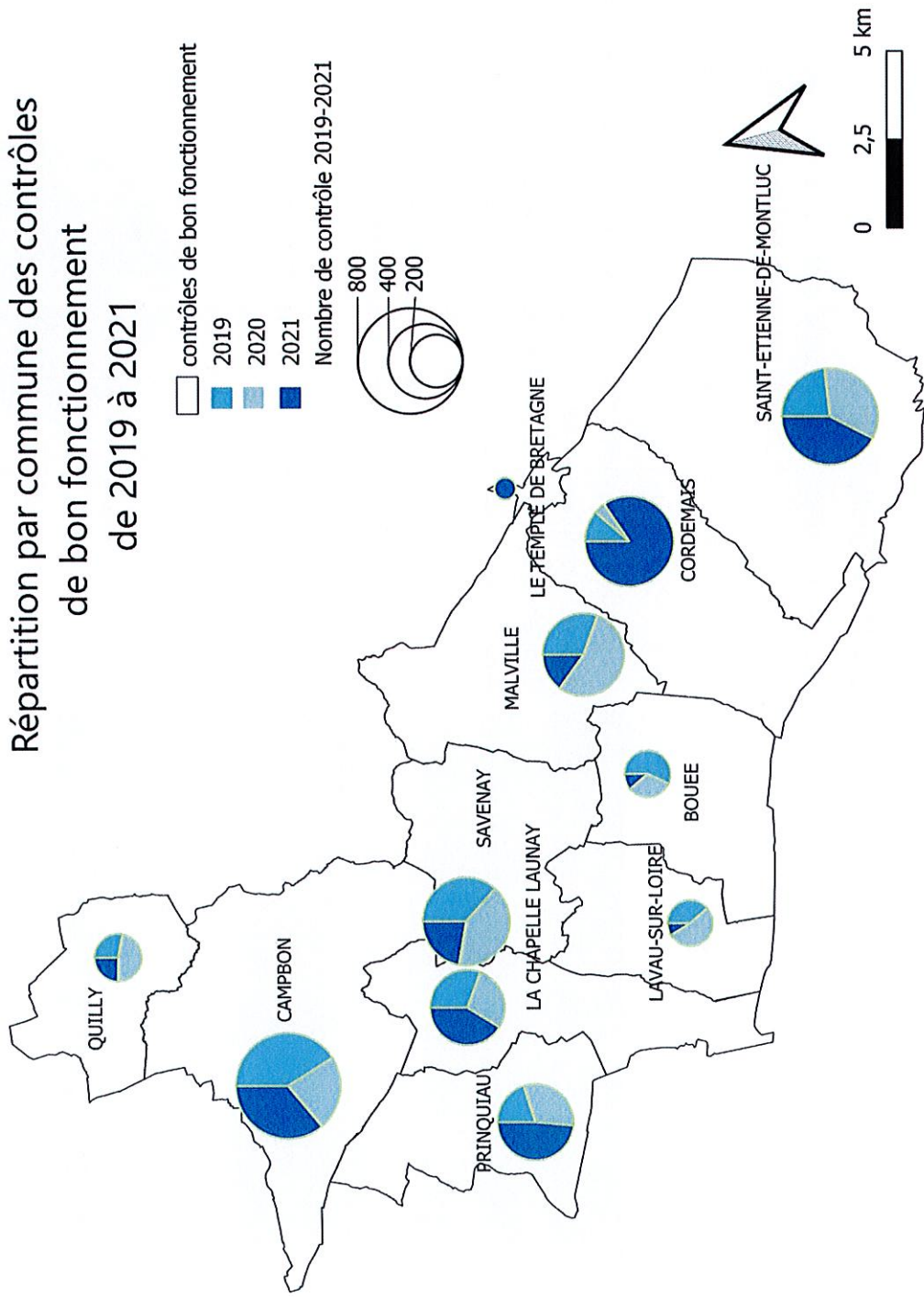
En 2021, les contrôles ont porté sur l'ensemble de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.



- 69 % des installations contrôlées lors des suivis de bon fonctionnement sont classées non conformes dont 1% avec une absence totale d'installation. Dans ce dernier cas un courrier en recommandé est adressé au propriétaire pour leur rappeler l'obligation de remise aux normes dans les meilleurs délais.
- Les filières traditionnelles représentent 77% des installations contrôlées des suivis de bon fonctionnement.

Assainissement non collectif

Répartition par commune des contrôles de bon fonctionnement de 2019 à 2021



CONTRÔLE DE CONFORMITE POUR TRANSACTION IMMOBILIERE

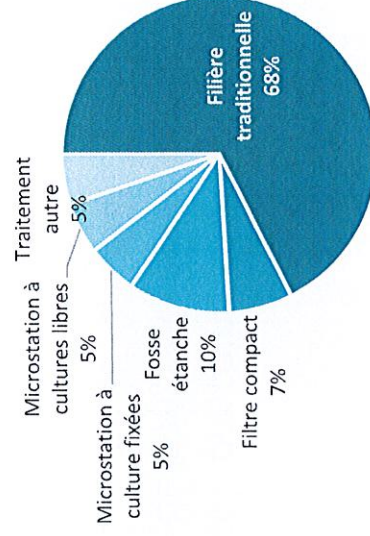
Depuis le 1er janvier 2011, le Code de la Santé Publique, impose d'annexer à l'acte de vente, le dernier rapport de contrôle de bon fonctionnement de l'installation d'assainissement. Ce rapport doit dater de moins de 3 ans à la signature de l'acte de vente.

Si l'installation est jugée non conforme, les travaux de réhabilitation partielle ou totale sont à réaliser dans un délai d'un an suivant la signature de l'acte de vente, par l'acquéreur.

Communes	2019	2020	2021	Total général
BOUEE	4	7	7	18
CAMPBON	25	20	10	55
CORDEMAIS	10	6	7	23
LA CHAPELLE LAUNAY	18	8	7	33
LAVAU SUR LOIRE	6	4	4	14
LE TEMPLE DE BRETAGNE	1	3	1	5
MALVILLE	23	15	18	56
PRINQUIAU	20	14	13	47
QUILLY	8	8	8	24
SAVENAY	12	12	12	36
ST ETIENNE DE MONTLUC	10	29	21	60
Total général	137	120	108	365

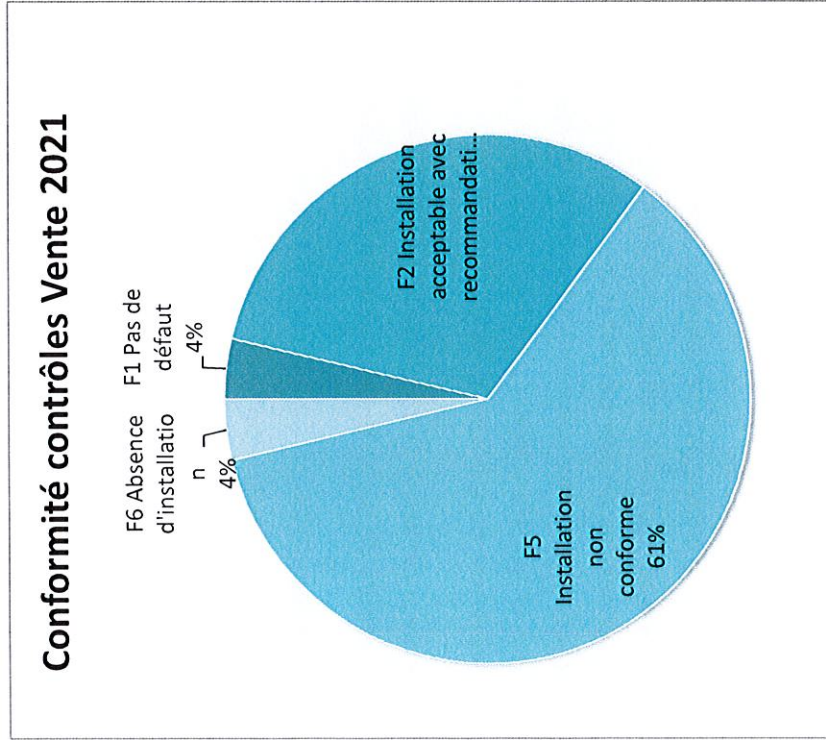
Du fait de l'exhaustivité des points de contrôles réglementaires et de leur relative complexité, les vérifications liées à une vente donnent fréquemment lieu à des échanges avec le vendeur, les éventuels futurs acquéreurs et les autres acteurs de la vente (agences immobilières et notaires) pour explications de tout ou partie du compte-rendu rédigé par le SPANC. C'est aussi l'occasion de conseiller l'acheteur et de rappeler certaines obligations réglementaires. (Article L1331-11-1).

Contrôle de vente: type d'installations contrôlées

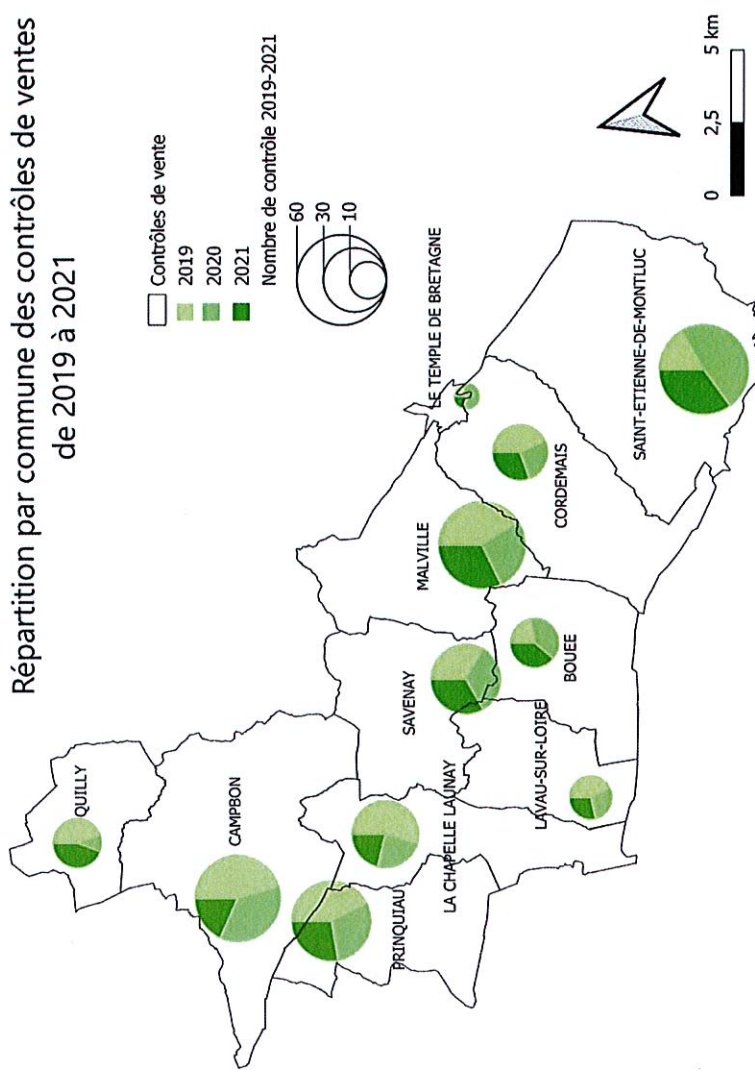


Assainissement non collectif

La répartition de la conformité est proche de celle observée lors des contrôles de bon fonctionnement.



Répartition par commune des contrôles de ventes de 2019 à 2021



INDICATEURS TECHNIQUES

ACTIVITES DU SPANC

Le Spanc ne se limite pas à l'exécution des contrôles, il assure également le conseil aux usagers et la bonne communication entre l'ensemble des acteurs, usager, bureaux d'études, installateurs et éventuellement financeurs, impliqués dans les projets de construction ou de réhabilitation. Ce suivi essentiel des projets permet leur bonne appropriation par les usagers et évite la mise en place d'installations inadaptées au contexte. En permettant une bonne communication entre usagers et bureaux d'études, le SPANC permet de s'assurer que les solutions mises en place sont pérennes et que les usagers sont bien conscients des opérations nécessaires à l'entretien de celles-ci. Ceci contribue également à une bonne compréhension du service par les usagers.

Pour assurer ces missions de conseils le SPANC réalise une veille juridique et vérifie ses pratiques tant en matière de contrôles que de conseils étant membre de la charte de qualité du département et du réseau des SPANCS du département.

AIDES FINANCIERES A LA REHABILITATION

Les aides à la réhabilitation sous conditions de ressources du Département ne peuvent plus être attribuées, cette compétence n'étant plus gérée par cette Collectivité, seuls les dossiers en cours en 2016 ont été finalisés.

L'aide à la réhabilitation groupée de l'agence de l'eau a été suspendue en Juillet 2017, pour des raisons liées au droit de la concurrence et finalement abandonnée en Décembre 2017 pour des raisons financières. Il n'y a donc plus d'aides à la réhabilitation sur le territoire, exception faite de l'éco-prêt à taux 0, de l'aide allouée par certaines caisses de retraites et les aides de l'ANAH, dont le dossier est complexe à constituer pour un particulier.

L'ETAT

Le taux réduit de TVA à 10 % sur le coût des travaux (sous conditions).

L'éco-prêt à taux zéro pour les travaux d'assainissement : les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie pourront bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro à hauteur de 10 000 euros.

LA CAF : LE PRET A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Le prêt à l'amélioration de l'habitat et notamment pour les travaux d'assainissement.

Les conditions :

- les travaux doivent concerner la résidence principale.
- L'usager doit recevoir au moins une prestation familiale.
- Le montant : le prêt dépend du coût des travaux, il peut atteindre 80 % des dépenses engagées dans la limite de 1067,14 €. Son taux d'intérêt est de 1%.

LES CAISSES DE RETRAITE

Certaines d'entre elles proposent des subventions ou des prêts à taux réduits.

L'ANAH

L'agence nationale de l'amélioration de l'habitat octroi des aides financières allant jusqu'à 20% du montant des travaux. Mais ces aides sont accordées sous conditions de ressources et ne concernent que les dossiers présentant une opération de réhabilitation de l'ensemble du logement comme dans le cas de rénovation des logements insalubres.

MODIFICATION ADMINISTRATIVE

Lors de la fusion des deux intercommunalités, la situation administrative du SPANC n'avait pas été totalement régularisée.

Plusieurs délibérations ont été prises pour :

- Créer une régie avec autonomie financière englobant la totalité du périmètre de la Communauté de Communes.
- Créer un conseil d'exploitation du SPANC et nommer une direction.

AUGMENTATION DES TARIFS

Le service finances a alerté le SPANC de la situation du budget dont les recettes ne couvrent pas les dépenses. Cette situation résulte d'un tarif unique voté alors que les prestations du SPANC étaient réalisées par le personnel de la Communauté de Communes. La passation d'un marché de prestation de service en 2020 a changé l'équilibre en augmentant les charges de fonctionnement du service. Plusieurs simulations ont abouti au vote des tarifs suivants :

INDICATEURS FINANCIERS

TARIFS

	Tarifs votés applicables depuis le 1 ^{er} janvier 2022	Tarifs en vigueur en 2021
Prestation		
Contrôle de bon fonctionnement	120,00 €	90,00 €
Contrôle de bon fonctionnement/an	20,00 €	15,00 €
Contrôle de conception	110,00 €	100,00 €
Contrôle d'exécution	130,00 €	120,00 €
Contrôle pour vente	220,00 €	200,00 €
Contre visite	50,00 €	50,00 €

Ces tarifs ne sont entrés en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2022, l'effet sur l'équilibre financier ne se fait pas sentir en 2021

BUDGET 2021

Section fonctionnement 2021

Dépenses	Prévisions 2021	Réalisé 2021	Recettes	Prévisions 2021	Réalisé 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général	136 145,00	150 640,00	Chapitre 70 - Produits des services	136 115,00	115 322,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	54 808,22	69 036,00	Chapitre 74 - Dotations et participations	1 505,64	0,00
Chapitre 65 - Autres charges gestion courante	1 500,00	6 559,00	Chapitre 75 - Autres produits gestion courante	0,00	1,13
Chapitre 66 - Charges financières	0,00	0,00	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	1 859,00	Chapitre 042 - Opération d'ordre section à section	0,00	0,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	5 000,00	11 693,00	Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00	0,00
Chapitre 023 - Virement vers la SI	0,00	0,00	Chapitre 002 - Résultat reporté	60 832,58	60 833,00
Total	198 453,22	239 787,00	Total	198 453,22	176 156,13

- Le bilan est négatif, ce qui a justifié l'augmentation des tarifs

Section Investissement 2021

Dépenses	Prévisions 2021	Réalisé 2021	Recettes	Prévisions 2021	Réalisé 2021
Chapitre 10 - Dotations, subventions	0,00	0,00	Chapitre 10 - Dotations, participations	4 203,42	3 818,58
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00	Chapitre 13 - Subventions	0,00	0,00
Chapitre 20 - Immob. incorporelles	7 560,00	0,00	Chapitre 16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00
Chapitre 21 - Immob. corporelles	2 346,00	0,00	Chapitre 23 - Immobilisation en cours	0,00	0,00
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	2 921,01	0,00	Chapitre 27 - Opérations financières	0,00	0,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	5 000,00	11 693,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
Chapitre 001 - Résultat reporté	-3 623,59	0,00	Chapitre 021 - Virement depuis la SF	0,00	0,00
	0,00	0,00	Chapitre 001 - Résultat reporté	0,00	0,00
Total	9 203,42	0,00	Total	9 203,42	15 511,58

- Le SPANC étant passé en prestation de service, les investissements importants n'ont plus lieu d'être

La section d'exploitation reste déficitaire (63 630 €) . Ce déficit est pour l'instant compensé par les anciens excédents de fonctionnement.

La section investissement reste positive, mais les investissements sont inexistants.

Synthèse 2021

- La situation financière a justifié une augmentation des tarifs afin de maintenir le budget en équilibre.
- La Communauté de Communes maîtrise désormais la facturation des conceptions, des réalisations et des contre visites. Elle assure ainsi des rentrées financières plus régulières et limite les réclamations des usagers qui ne comprennent pas une facturation présentée parfois plus d'un an après les prestations.
- L'année 2021 a été marquée par une activité soutenue .
- Le service a vu sa situation administrative régularisée avec la mise en place d'une régie sur le périmètre de la Communauté de Communes, la mise en place d'un conseil d'exploitation du SPANC et la nomination d'un directeur.
- VEOLIA a maintenu l'activité grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire en accord avec les usagers. La prestation « conception » ne s'est pas interrompue puisque non liée à un déplacement.

Perspectives

- Un travail sur le règlement de service est à finaliser en 2022 ainsi qu'un travail sur les puits.
- Un rapprochement est à réaliser entre les données de l'assainissement collectif et celles du non collectif. Certains usagers ne sont pas ventilés dans les bonnes catégories.
- Le spanc doit également vérifier si une aide financière serait disponible pour la réhabilitation des installations situées sur le périmètre de protection des captages de la nappe de Campbon.



Assainissement collectif

Rapport d'activité 2021

Table des matières

Périmètre du service en 2021	4
Actions majeures en 2021	6
Les instructions de l'urbanisme.....	8
Indicateurs SISPEA (décret du 2 mai 2007)	10
Indicateurs 2020/2021	10
Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.....	12
Les réseaux	14
Composition	14
Entretien et maintenance	15
Le contrôle des branchements.....	16
Nombre d'abonnés et volumes consommés.....	17
Les postes de refoulement.....	18
Stations d'épuration.....	20
Parc.....	20
La charge organique	21
Volumes traités	23
Evolution des débits traités.....	24
Comparaison des volumes consommés et des volumes collectés.....	27
Les volumes déversés.....	28
Conformité des systèmes d'assainissement	30
Qualité de l'eau	32
Conformité des stations d'épuration de capacité supérieure à 2000 EH	32
Stations d'épuration de capacité inférieure à 2000 EH	33

La production de boues.....	34
La conformité des boues	35
Vérification des dispositifs d’auto surveillance	36
Energies et réactifs	37
Travaux de renouvellement sur les stations de refoulement et d’épuration	38
Le bilan financier	39
La tarification du service	39
Le budget assainissement 2021	40
Dépenses de fonctionnement	40
Dépenses d’investissement.....	41
Les dépenses d’investissement 2021	42
Les comptes du délégataire.....	43
Actions majeures en 2022	47
Le Schéma Directeur d’Assainissement à l’échelle de la CCES.....	47
Système d’assainissement de Savenay	47
Système d’assainissement de La Chapelle-Launay.....	47
Système d’assainissement de St Etienne de Montluc et de La Croix Gaudin	47
Réhabilitation des réseaux à Savenay et Cordemais.....	47
Schéma directeur d’assainissement.....	48
Conclusions.....	49

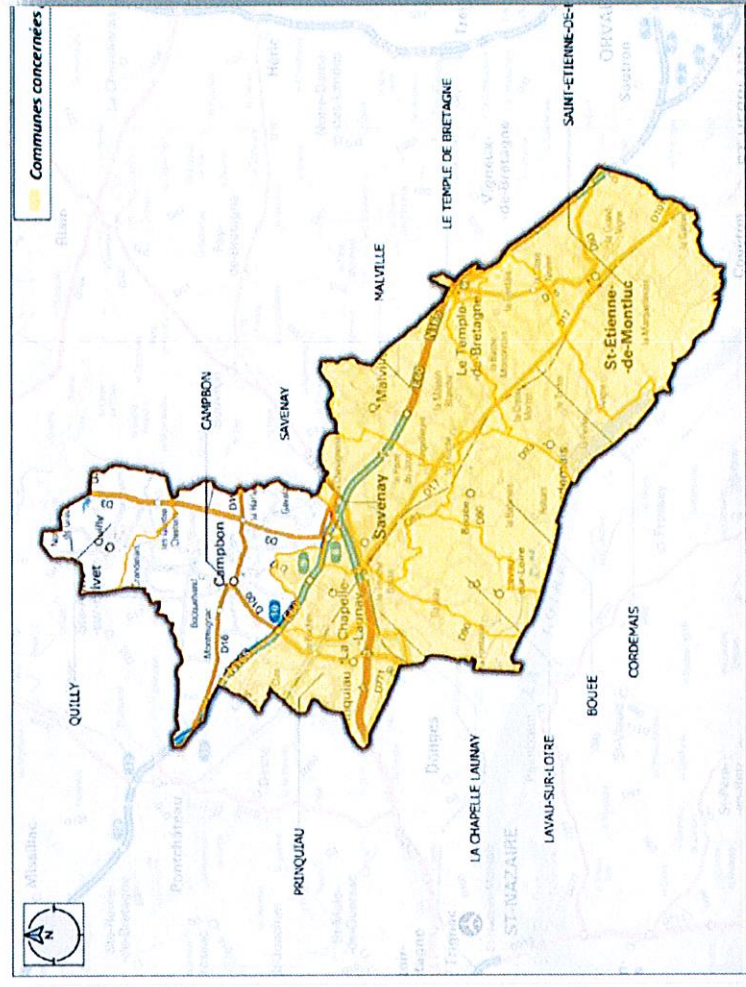
Périmètre du service en 2021

La compétence Assainissement Collectif est exercée depuis le 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, hormis Quilly et Campbon qui adhèrent au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Haut-Brivet.

La compétence concerne

- La collecte
- Le transport
- Le traitement des eaux usées

Au 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 1^{er} janvier 2031, SUEZ est exploitant de l'ensemble de l'assainissement des communes excepté pour la commune de Bouée où SUEZ sera exploitant à partir du 1^{er} janvier 2025.



Le démarrage du contrat avec **SUEZ** s'effectue progressivement suivant les communes :

- A partir de la prise d'effet du contrat, au 01 janvier 2019, les installations associées aux communes suivantes :
 - La Chapelle Launay
 - Malville
- A partir du 01 juillet 2019, les installations associées à la commune suivante :
 - Périmètre de la Zone Industrielle Porte Estuaire (ZAC de la Moëre) située sur la commune de Campbon
- A partir du 01 janvier 2020, les installations associées aux communes suivantes :
 - Lavau-sur-Loire.
 - Cordemais
 - Saint Etienne de Montluc
 - Le Temple de Bretagne.

A noter que SUEZ avait un contrat d'exploitation pour ces quatre dernières communes qui s'est terminé au 31 décembre 2019.

- **A partir du 01 janvier 2022**, les installations associées aux communes suivantes :
 - **Prinquiau**. L'exploitant en 2021 est **VEOLIA EAU**.
 - **Savenay**. L'exploitant en 2021 est **SAUR**.
- **A partir du 01 janvier 2025, les installations associées** à la commune suivante :
 - **Bouée**. L'exploitant actuel est **VEOLIA EAU**.

Actions majeures en 2021

- Etablissement du schéma directeur assainissement avec le cabinet ALTEREO :
 - Programme de Travaux réalisé sur les ouvrages
 - Réalisation des inspections caméra sur les tronçons les plus affectés par les eaux parasites de nappe en 2022
 - Finalisation du Programme Pluriannuel de Travaux en fonction des résultats des inspections caméra en septembre 2022
- Poursuite de l'étude de faisabilité visant à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement de SAVENAY (station d'épuration et réseaux) et avenant pour étudier l'aménagement du système d'assainissement de LA CHAPELLE-LAUNAY
 - Diagnostic et élaboration des scénarios réalisés
 - Choix de la réalisation d'une station d'épuration de type boues activées propre à chacune des communes avec réutilisation de certains ouvrages d'une capacité de 3000 EH pour La Chapelle-Launay et de 11500 EH pour Savenay
 - Choix de la création d'un bassin tampon au niveau du parking de la Gare à Savenay afin de réduire les surverses : attente accord SNCF
 - Poursuite de l'étude en 2022 – Consultations pour choix de maîtres d'œuvre et d'un bureau d'étude pour le dossier d'autorisation de la station d'épuration de Savenay à partir de septembre 2022
 - Mise en service prévisionnelle de la station d'épuration de Savenay en 2027 et de celle de La Chapelle-Launay en 2025
- Lancement de l'étude de faisabilité visant à l'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement de SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC et de LA CROIX GAUDIN
- Travaux de réalisation d'une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux de 150 EH sur le site du collège et de la salle des sports de LA PORTAIS : démarrage des travaux en juin 2021
- Travaux de réhabilitation du réseau d'usées RUE DU STADE à PRINQUIAU réalisés au cours du 1^{er} semestre 2021 et remplacement du poste de relèvement de L'HOTEL RIGAUD avec dévoisement du réseau de refoulement vers le bourg

- Lancement d'une consultation pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement BOULEVARD DU MARECHAL JUIN à SAVENAY et de mise en séparatif du réseau d'assainissement au ROND-POINT-DU-PONTREAU à SAVENAY : travaux de réhabilitation au 1^{er} trimestre 2022 et de mise en séparatif durant l'été 2022
- Lancement d'une consultation pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées à LA CROIX MORZEL à CORDEMAIS : travaux réalisés de janvier à avril 2022
- Lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre, puis le choix d'une entreprise avec la commune de Cordemais pour le déplacement du poste de relèvement de La Joncherais situé près d'un ruisseau : travaux réalisés en mai-juin 2022
- Approbation en décembre 2021 d'un nouveau règlement de service harmonisé pour les 9 communes
- Recensement par une stagiaire durant l'été, des installations industrielles, commerciales ou artisanales devant faire l'objet d'une autorisation de déversement et pour certaines, d'une convention de déversement.

Les instructions de l'urbanisme

Depuis le 01/01/2019, les demandes d'urbanisme sont transmises au service assainissement pour avis. Ces avis concernent soit l'assainissement individuel soit l'assainissement collectif. Dans ce cas, le service détermine si l'opération est raccordable ou non et s'il y a des prescriptions particulières à faire respecter par les demandeurs. Ces prescriptions peuvent porter sur :

- Le respect de la pente
- La pose d'un clapet anti retour
- Le choix d'un raccordement sur un axe plutôt qu'un autre
- La pose d'un relevage individuel.
- ...

Les avis s'accompagnent de plus en plus souvent de prescriptions. Celles-ci sont rendues nécessaires notamment dans le cadre des divisions de parcelles car les conditions de desserte par l'assainissement sont de plus en plus complexes (multiplication des branchements, mini extension avec pente variable, poste de relèvement individuel, multiplication des raccordements modifiés dans le temps...).

Les prescriptions concernant les lotisseurs sont également en augmentation. Celles-ci sont parfois cadrées par des conventions.

- Délivrance de 239 avis d'urbanisme pour l'assainissement collectif soit 37% de plus qu'en 2020

Étiquettes de lignes	Nombre d'avis d'urbanisme délivrés pour l'assainissement collectif 2019-2021		
	2021	2020	2019
Campbon	11	2	
Cordemais	18	23	34
LA CHAPELLE LAUNAY	47	15	27
LAVAU SUR LOIRE	9	2	4
Le Temple de Bretagne	17	10	4
MALVILLE	1	3	
PRINQUIAU	0	4	1
QUILLY	0	1	
SAVENAY	59	59	11
St Etienne de Montluc	77	55	70
Total général	239	174	151

Pour Quilly et Campbon les avis sont donnés par le Syndicat d'assainissement, sauf pour les projets dépendants de l'ANC.

Pour Malville et Prinquiau, les mairies consultent directement SUEZ sans passer par la Communauté de Communes.

A noter que ces 239 dossiers devraient aboutir à 134 PFAC.

Indicateurs SISPEA (décret du 2 mai 2007)

Ces indicateurs réglementaires décrivent la connaissance du système de collecte et de traitement. Ils sont également affichés sur le site de SISPEA eau France.

Indicateurs 2020/2021

Thème	Indicateur	Communes	2020	2021	Unité
Caractéristiques techniques	VP.056 Nombre d'abonnements	Territoire SUEZ	5842	5860	Nombre
		Savenay	3001	3015	
		Bouée	201	210	
		Prinquiau	761	769	
		sous-total nb abonnements	9805	9854	
	D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Territoire SUEZ	6	6	Nombre
		Savenay	0	0	
		Bouée	0	0	
		Prinquiau	0	0	
		sous-total nb autorisations	6	6	
VP.200 Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	Territoire SUEZ	121,1	121,5	km	
	Savenay	-	40,2		
	Bouée	4,473	4,473		
	Prinquiau	13,4	13,4		
	sous-total	163,0	191,4		
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Territoire SUEZ	80,916	73,3	TMS	
	Savenay	10,64	10,2		
	Bouée	34,2	33,3		
	Prinquiau	288,8	308,2		
	sous-total quantité de boues	288,8	308,2		

Tarification	D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Cordemais	3,08	3,06	€TTC/m ³
		La Chapelle-Launay	2,43	2,53	
		Lavau-sur-Loire	2,06	2,17	
		Le Temple-de-Bretagne	3,08	3,06	
		Malville	2,41	2,50	
		Saint-Etienne-de-Montluc	3,08	3,06	
		Savenay	2,49	2,49	
		Bouée	3,40	3,41	
		Prinquiau	3,10	4,53	
		Territoire SUEZ	26	27	
Indicateur de performance	P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Savenay	103	104	Valeur de 0 à 120
		Bouée	87	87	
		Prinquiau	25	40	
		Cordemais	Oui	Oui	
Indicateur de performance	P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	La Chapelle-Launay	Oui	Non	%
		Lavau-sur-Loire	Oui	Oui	
		Le Temple-de-Bretagne	Non	Non	
		Malville	Oui	Oui	
		Saint-Etienne-de-Montluc	Oui	Non	
		Savenay	Oui	Non	
		Bouée	Oui	Oui	
		Prinquiau	Oui	Oui	
		Cordemais	100%	100%	
		La Chapelle-Launay	100%	100%	
Indicateur de performance	P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Lavau-sur-Loire	100%	100%	%
		Le Temple-de-Bretagne	100%	100%	
		Malville	100%	100%	
		Saint-Etienne-de-Montluc	100%	100%	
		Savenay	100%	100%	
		Bouée	Sans objet	100%	
		Prinquiau	100%	100%	

Concernant la conformité de la performance des ouvrages, pour 2021, il s'agit de l'avis du service de l'ATA du département en attente de la validation de la police de l'eau.

Assainissement collectif

Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Partie	Descriptif	Communes	2021	2020		
Partie A : plan des réseaux	VP. 250 Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages et les points d'autosurveillance (oui : 10, non : 0)	Territoire SUEZ	10	10		
		Savenay	10	10		
		Bouée	10	10		
		Prinquiau	10	10		
		Territoire SUEZ	5	5		
		Savenay	5	5		
		Bouée	5	5		
		Prinquiau	5	5		
		Territoire SUEZ	15	15		
		Savenay	15	15		
Partie B : Inventaire des réseaux	VP. 251 Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points/non : 0 point)	Territoire SUEZ	15	15		
		Savenay	15	15		
		Bouée	15	15		
		Prinquiau	15	15		
		sous-total Partie A (15 points)				
		Partie B : Inventaire des réseaux	VP. 252 : Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP. 254 : Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériel et diamètres (0 ou 10)	Territoire SUEZ	10	10
				Savenay	10	10
				Bouée	10	10
				Prinquiau	10	10
				Territoire SUEZ	2	1
Savenay	4			3		
Bouée	5			5		
Prinquiau	5			5		
Territoire SUEZ	0			0		
Savenay	15			15		
Partie B : Inventaire des réseaux	VP 253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre (0 à 5 points)	Territoire SUEZ	14	14		
		Bouée	14	14		
		Prinquiau	0	0		
		Territoire SUEZ	12	11		
		Savenay	29	28		
		Bouée	29	29		
		Prinquiau	15	15		
		sous-total Partie B (30 points)				
		Partie B : Inventaire des réseaux	VP 255 - Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	Territoire SUEZ	12	11
				Savenay	29	28
Bouée	29			29		
Prinquiau	15			15		

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (note maximum de 120) est globalement faible, hormis sur Savenay (104) et sur Bouée (87).

Dans le cadre de l'étude du schéma directeur d'assainissement, un levé complet des réseaux d'assainissement sera effectué en 2021 sur Lavau et Malville et dans le cadre de son contrat, la SAUR a réalisé le levé complet des réseaux d'assainissement en 2021.

Par ailleurs, SUEZ s'est engagée dans le cadre de son contrat à atteindre un taux d'au moins 90 par commune.

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	Territoire SUEZ Savenay Bouée Prinquiau Territoire SUEZ	11 10 13 0 10	11 10 13 0 10
	VP 257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	Savenay Bouée Prinquiau	10 10 10	10 10 10
	VP 258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	Territoire SUEZ Savenay Bouée Prinquiau	10 10 10 10	10 10 10 10
	VP 259 Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	Territoire SUEZ Savenay Bouée Prinquiau	10 0 0 0	10 0 0 0
	VP 260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, rehabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	Territoire SUEZ Savenay Bouée Prinquiau	10 10 10 10	10 10 10 10
	VP 261 Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	Territoire SUEZ Savenay Bouée Prinquiau	0 10 0 10	0 10 0 10
	VP 262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Territoire SUEZ Savenay Bouée Prinquiau	0 10 0 0	0 10 0 0
	sous-total Partie C (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	Territoire SUEZ Savenay Bouée Prinquiau	51 60 43 30	51 60 43 30
	indicateur P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Territoire SUEZ Savenay Bouée Prinquiau	27 104 87 45	26 103 87 25
	TOTAL			

Les réseaux

Composition

Le linéaire de réseaux gravitaires est de 160 km.

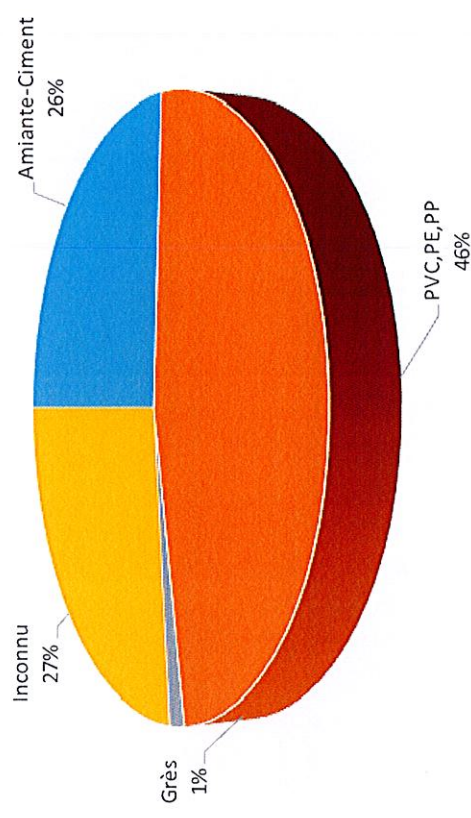
Sur Savenay, 8,7 km des réseaux gravitaires sont unitaires.

Le linéaire de réseau de refoulement est de 28 km.

Communes	Gravitaire	Refoulement	Total
Cordemais	23 213	11 147	34 360
La Chapelle-Launay	9 930	1 547	11 476
Lavau-sur-Loire	2 532	0	2 532
Le Temple de Bretagne	9 842	2 146	11 987
Malville	15 546	3 302	18 848
Saint-Etienne-de-Montluc	35 557	1 967	37 524
Bouée	3 767	706	4 473
Prinquiau	11 945	1 477	13 422
Savenay	44 821	4 067	48 888
ZA Porte Estuaire Campbon	2 822	1 981	4 803
Total	159 974	28 339	188 312

26% des conduites sont en amiante-ciment.

28% du matériau des conduites gravitaires est inconnu.



Entretien et maintenance

Les exploitants réalisent selon leur contrat un linéaire de curage et d'inspections télévisées :

- SUEZ : 247 718 m en curage (22252,5 m/an en moyenne) et 69 125 m (5760,5 m/an en moyenne) en Inspections Télévisées
- SAUR (Savenay) : 22 500 m en curage (4 500 m/an) et 2500 m en ITV (500 m/an). Une ITV sur un linéaire de 527 m a été réalisée en 2021.
- VEOLIA – Bouée : 2700 m en curage (300 m/an) et 1350 m en ITV (150 m/an) (2426 m en curage et 864 m en ITV réalisés à ce jour)
- VEOLIA – Prinquiau : 13 000 m en curage et 3000 m en ITV (11 857 m en curage et 3828 m en ITV réalisés fin 2021).

Tableau 1 : Linéaire curé (m)

Communes	2020	2021
Cordemais	1417	0
La Chapelle-Launay	1656	0
Lavau-sur-Loire	508	0
Le Temple de Bretagne	0	0
Malville	2193	0
Saint-Etienne-de-Montluc	2100	350
Bouée	0	0
Prinquiau	0	1360
Savenay	4886	10127
ZA Porte Estuaire Campbon	0	0
Total	12760	11837

Tableau 2 : linéaire inspecté par caméra (m)

Communes	2020	2021
Cordemais	2194	0
La Chapelle-Launay	24	0
Lavau-sur-Loire	0	0
Le Temple de Bretagne	0	0
Malville	304	0
Saint-Etienne-de-Montluc	0	0
Bouée	0	0
Prinquiau	0	1352
Savenay	475,2	527
ZA Porte Estuaire Campbon	0	0
Total	2997,2	1879

Tableau 3 : Nombre de désobstructions sur réseau

Communes	2020	2021
Territoire Suez	0	12
Bouée	0	0
Prinquiau	3	0
Savenay	8	10
Total	11	22

Les interventions ont eu lieu surtout sur Savenay, le réseau étant unitaire : le curage des réseaux est nécessaire.

Les interventions pour désobstructions ont surtout aussi eu lieu sur Savenay en 2021.

Le contrôle des branchements

Dans le cadre de son nouveau contrat, SUEZ doit réaliser 1031 contrôles d'étanchéité (86 par an en moyenne) et 24 kilomètres de tests à la fumée (2 km par an en moyenne).

Sur Savenay, SAUR doit en réaliser 200, soit 40 par an en moyenne. Ce nombre de contrôles n'a pas été réalisé à la fin du contrat. SAUR reversera donc à la collectivité le montant des contrôles non effectués.

Sur Bouée, VEOLIA EAU doit en réaliser 90, soit 10 par an en moyenne.

Sur Prinquiau, VEOLIA EAU doit en réaliser 180, soit 15 par an en moyenne.

Communes	2020	2021	Non conformes 2021
Cordemais	32	33	7
Le Temple de Bretagne	24	20	2
St Etienne de Montluc	59	86	30
La Chapelle-Launay	17	19	3
Malville	20	24	24
Lavau	1	4	0
Bouée	5	16	3
Prinquiau	23	27	4
Savenay	62	74	12
Total	243	303	85

Les contrôles de branchement sont surtout réalisés en cas de vente. Ces contrôles devront être renforcés sur les prochaines années.

Au niveau de l'intercommunalité, le taux de non-conformité sur ces contrôles est de 28%.

Nombre d'abonnés et volumes consommés

Le tableau ci-après présente les volumes consommés en 2021.

Le nombre d'abonnés est de 9879 fin 2021. Pour certaines communes, le nombre d'abonnés diminue ce qui est plutôt dû à des rectificatifs du listing plutôt qu'à une réelle baisse.

Le volume annuel consommé par abonné est de 92 m³ en moyenne. Ce volume par abonné est en baisse, ce qui est également observé d'un point de vue national.

Sur Malville, ce volume par abonné est plus conséquent car il inclut les industriels de la ZA Croix Blanche.

Communes	Nombre d'abonnés 2020	Volumes 2020 (m ³ /an)	Volume/abonné 2020 (m ³ /an)	Nombre d'abonnés 2021	Volumes 2021 (m ³ /an)	Volume/abonné 2021(m ³ /an)	Evolution nombre d'abonnés%
Cordemais	1 011	98 413	97	1 005	89 850	89	-0,6%
Le Temple de Bretagne	743	64 840	87	755	63 806	85	1,6%
St Etienne de Montluc	2 440	225 988	93	2 457	215 070	88	0,7%
La Chapelle-Launay	657	52 985	81	656	53 475	82	-0,2%
Malville	846	131 471	155	840	110 211	131	-0,7%
Lavau	143	9 631	67	147	9 793	67	2,8%
Bouée	201	15 170	75	210	16 300	78	4,5%
Prinquiau	761	61 019	80	769	68 959	90	1,1%
Savenay	3 001	289 288	96	3 015	280 764	93	0,5%
Porte-Estuaire	-	-	-	25	1 936	77	-
Total	9 803	948 805	97	9 879	910 164	92	1%

Les postes de refoulement

En 2021, le nombre de postes de refoulement est de 77 :

- Sur Cordemais, 2 petits postes ont été mis en service : PR Jules Paressant et PR entreprise
- Sur Savenay, les PR Jardins de l'Hippodrome, Hauts du Lac, Ormeaux et Gare Routière ont

Le graphique ci-dessous présente les volumes pompés par poste en 2021 (*excepté pour les postes de Savenay, Bouée et Prinquiau*). 5 postes présentent un volume pompé très élevé :

- PR Fauvettes : ce poste a pompé plus de 145 000 m³ en 2021, il collecte la majeure partie des eaux usées du Temple de Bretagne (700 branchements environ). Par ailleurs, un volume surversé de 9 738 m³ a été enregistré. D'importants apports d'eaux parasites (eaux de nappe et de pluie) y sont collectés.

- PR St Hubert : ce poste a pompé plus de 145 000 m³ en 2021, il collecte la majeure partie des eaux usées de Malville (700 branchements environ, dont la zone d'activités de La Croix Blanche, qui est responsable de 38 % des apports hydrauliques). La surverse du poste St Hubert n'est pas suivie à ce jour mais un niveau très haut dans le poste est régulièrement enregistré (162 h en 2021). La surverse de ce poste doit être équipée en 2022.

- PR Ecole : ce poste a pompé près de 80 000 m³ en 2021, il collecte 46% des eaux usées de Cordemais (volume d'eaux usées de 21 258 m³) et un volume de 1077 m³ a surversé.

- PR ZA Croix Blanche : ce poste a pompé près de 56 000 m³ en 2021, il collecte les eaux usées de la zone d'activités de La Croix Blanche à Malville et les eaux usées sont rejetées vers le PR St Hubert

- PR Croix Morzel 1 : il s'agit du poste situé en amont du poste pneumatique. Ce poste a pompé 42 000 m³ en 2021 (volume d'eaux usées de 20 075 m³). Plus de 120 h de surverse ont été enregistré en janvier-février 2021. Des travaux de réhabilitation ont été effectués sur le premier trimestre 2021 en amont de ce poste.

Communes	2020	2021
Cordemais	22	24
La Chapelle-Launay	4	4
Lavau	0	0
Le Temple de Bretagne	5	5
Malville	9	9
Saint-Etienne-de-Montluc	8	8
Bouée	1	1
Prinquiau	8	8
Savenay	10	14
ZA Porte Estuaire	4	4
Total	71	77

Figure 1 : volumes pompés par poste en 2021



Stations d'épuration

Parc

19 stations d'épuration sont situées sur le périmètre de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

En 2021, le **lagunage du collège de La Portrais** a été remplacé par **une station d'épuration de type filtre planté de roseaux**.

Par ailleurs, des études de faisabilité sont en cours visant à l'amélioration des systèmes d'assainissement de **Savenay**, de **La Chapelle-Launay** et de **St Etienne de Montluc** (bourg et ZA de La Croix Gaudin).

Communes	Site	Type de traitement	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq.Hab)
Cordemais	Collège La Portrais	Filtre planté de roseaux	2021	150
Cordemais	Village Le Tertre	Filtre à sable	1999	200
Cordemais	Village L'Audiais	Filtre à sable	2001	200
Cordemais	Bourg	Boues activées	2017	3700
La Chapelle-Launay	Bourg	Boues activées	2005	1500
Lavau	Bourg	Lagunage	1981	420
Le Temple de Bretagne	Bourg	Boues activées	2004	2150
Malville	ZA La Croix Rouge	Lagunage	1989	450
Malville	Village de Merlet	Filtre à sable	2006	50
Malville	Village de Boistuaud	Filtre planté de roseaux	2008	220
Malville	Bourg	Boues activées	2019	4500
Saint-Etienne-de-Montluc	Ecole du Gaz	Boues activées	1967	400
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	Boues activées	1997	6000
Saint-Etienne-de-Montluc	ZA Bois de La Noue	Filtre planté de roseaux	2011	150
Saint-Etienne-de-Montluc	Centre de loisirs Les Buissonnets	Filtre planté de roseaux	2013	55
Bouée	Bourg	Boues activées	2015	650
Prinquiau	ZA Les Basses Landes	Filtre à sable	1992	40
Prinquiau	Bourg	Boues activées	2017	2200
Savenay	Bourg	Boues activées SBR	2012	9500
		Procédé Organica		

La charge organique

La charge organique est évaluée sur la base des bilans pollution réalisés en entrée de station d'épuration et est directement dépendante du nombre de branchements raccordés et des industriels raccordés. Peu de bilans étant effectués sur les stations d'épuration de faible capacité, la charge organique est évaluée par rapport aux branchements raccordés.

Tableau 4 : Taux de saturation organique des stations d'épuration

Communes	Site	Type de traitement	Capacité de traitement (Eq.Hab)	Charge organique maximum en 2021 (Eq.Hab)	% de saturation organique
Cordemais	Collège La Portrais	Filtre planté de roseaux	150	62	41%
Cordemais	Village Le Tertre	Filtre à sable	200	56	28%
Cordemais	Village L'Audiais	Filtre à sable	200	61	30%
Cordemais	Bourg	Boues activées	3700	2017	55%
La Chapelle-Launay	Bourg	Boues activées	1500	1217	81%
Lavau	Bourg	Lagunage	420	316	75%
Le Temple de Bretagne	Bourg	Boues activées	2150	1632	76%
Malville	ZI La Croix Rouge	Lagunage	450	131	29%
Malville	Village de Merlet	Filtre à sable	50	26	52%
Malville	Village de Boistuaud	Filtre planté de roseaux	220	93	42%
Malville	Bourg	Boues activées	4500	3083	69%
Saint-Etienne-de-Montluc	Ecole du Gaz	Boues activées	400	51	13%
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	Boues activées	6000	5282	88%
Saint-Etienne-de-Montluc	ZA Bois de La Noue	Filtre planté de roseaux	150	50	33%
Saint-Etienne-de-Montluc	Centre de loisirs Les Buissonnets	Filtre planté de roseaux	55	37	68%
Bouée	Bourg	Boues activées	650	438	67%
Prinquiau	ZA Les Basses Landes	Filtre à sable	40	13	33%
Prinquiau	Bourg	Boues activées	2200	1617	73%
Savenay	Bourg	Boues activées SBR Procédé Organica	9500	6736	71%

Assainissement collectif

Concernant la station d'épuration de St Etienne de Montluc, les bilans réalisés montrent une charge très variable, la charge organique atteint près de 90 % de sa capacité. Par ailleurs, la capacité de stockage des boues est insuffisante. Une extension devra être envisagée à court terme afin de satisfaire au développement de l'urbanisation.

La station d'épuration de La Chapelle-Launay est saturée à près de 80% et elle est saturée hydrauliquement. Une étude est en cours pour créer une nouvelle station d'épuration.

Volumes traités

Ces volumes ne prennent pas en compte les volumes déversés. Les volumes traités ont diminué pour toutes les stations d'épuration en raison d'une pluviométrie plus faible.

A la station d'épuration de l'Ecole du Gaz, une seule pompe fonctionnait sur le poste de relèvement d'entrée en 2021. Depuis Février 2022, la seconde pompe est aussi à l'arrêt. Une pompe vide cave a été mise en œuvre par SUEZ en attendant le remplacement des pompes. Le volume traité en 2021 n'a pas été fourni par SUEZ.

Tableau 5 : Evolution des volumes traités

Communes	Site	Volume entrant 2020 (m3)	Volume entrant 2021 (m3)	Evolution volume entrant 2021/2020 %
Cordemais	Village Le Tertre	3756	3713	-1%
Cordemais	Village L'Audiais	4675	4160	-11%
Cordemais	Bourg	221279	179080	-19%
La Chapelle-Launay	Bourg	176057	124096	-30%
Lavau	Bourg	38649	38709	0%
Le Temple de Bretagne	Bourg	182825	146672	-20%
Malville	Village de Boistuaud	8235	6993	-15%
Malville	Bourg	179619	142350	-21%
Saint-Etienne-de-Montluc	Ecole du Gaz	9882	0	-100%
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	378311	338182	-11%
Saint-Etienne-de-Montluc	ZA Bois de La Noue	9094	6205	-32%
Bouée	Bourg	38105	29260	-23%
Prinquiau	Bourg	213612	162182	-24%
Savenay	Bourg	491304	449899	-8%

Evolution des débits traités

Les graphiques ci-après illustrent l'évolution des débits durant l'année, qui augmentent fortement en période hivernale sur toutes les stations d'épuration, en raison de **réseaux non étanches dans la nappe** et de **branchements non conformes** (raccordement de gouttières et d'avaloirs de voirie sur les réseaux d'eaux usées).

Figure 2 : Station d'épuration de Cordemais

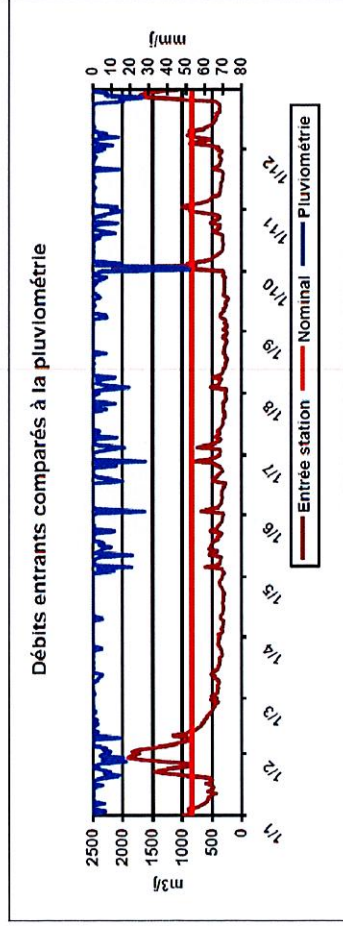


Figure 3 : Station d'épuration de St Etienne de Montluc

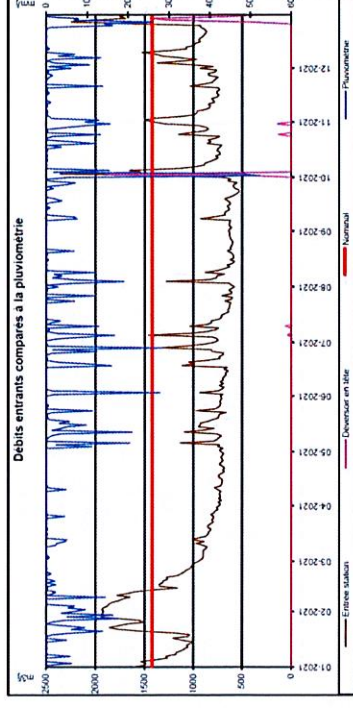


Figure 4 : station d'épuration de Savenay

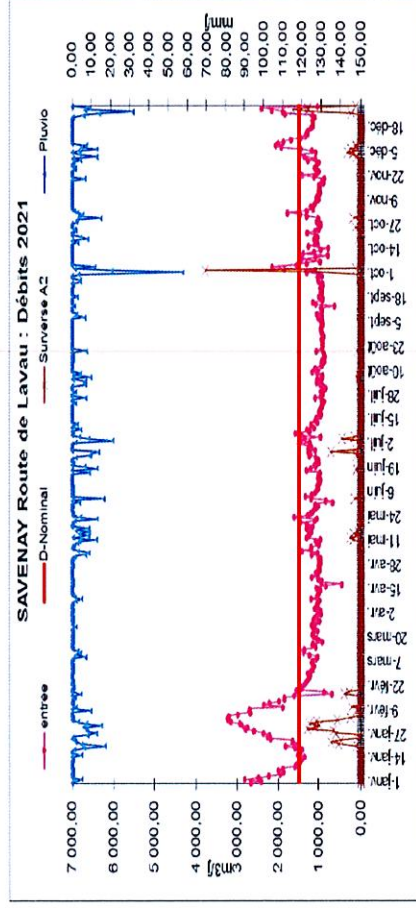


Figure 5 : station d'épuration de Lavau

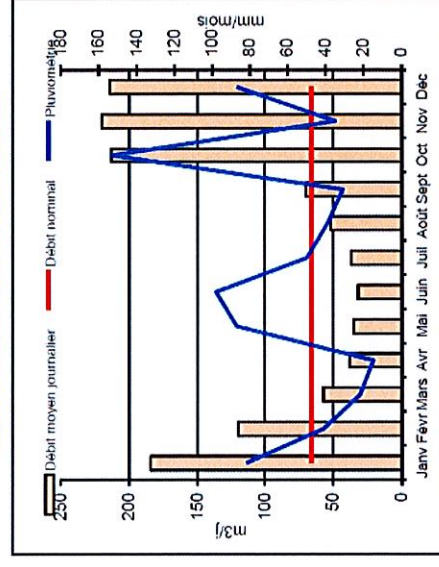


Figure 6 : Station d'épuration de La Chapelle-Launay

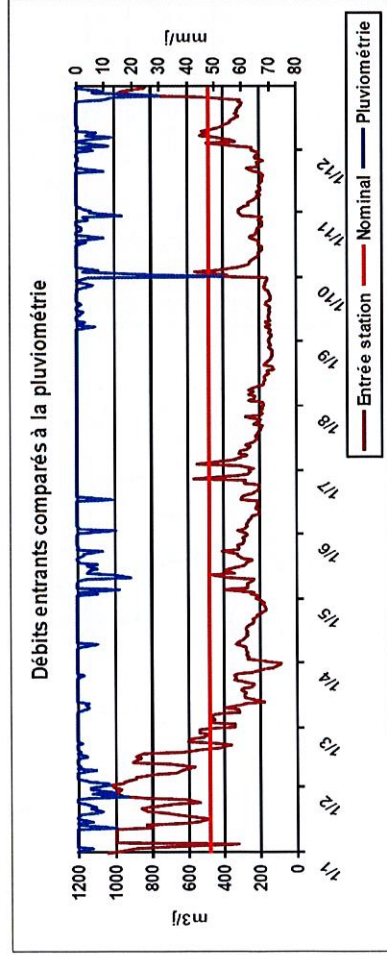


Figure 7 : Station d'épuration du Temple de Bretagne

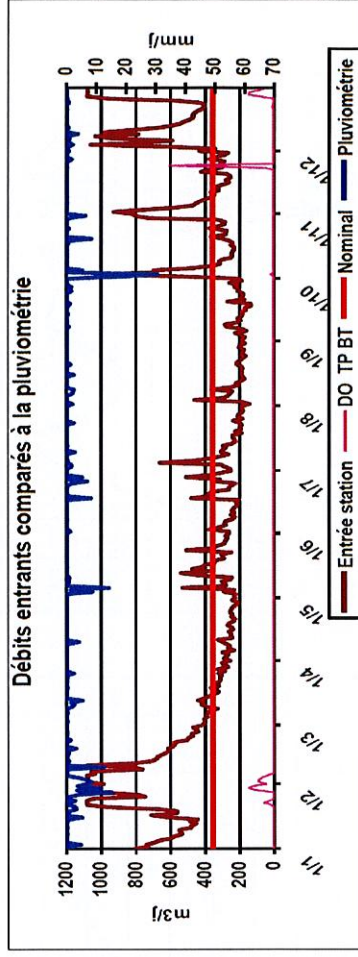


Figure 8 : Station d'épuration de Prinquiau

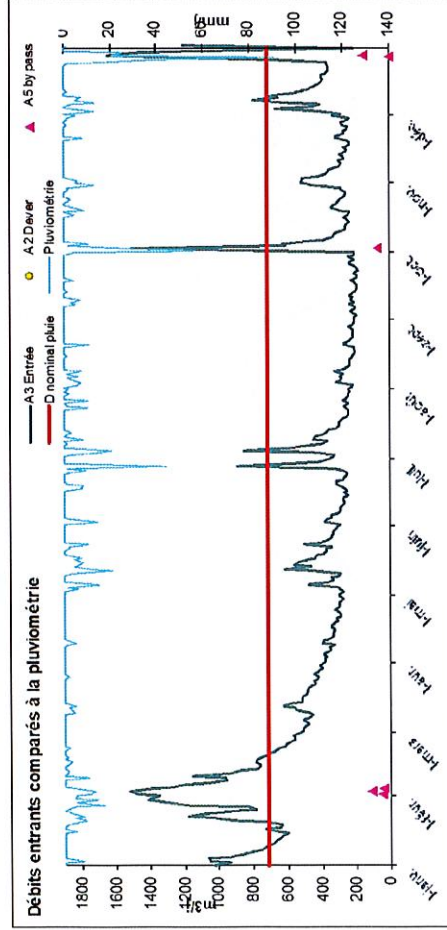


Figure 9 : Station d'épuration de Bouée

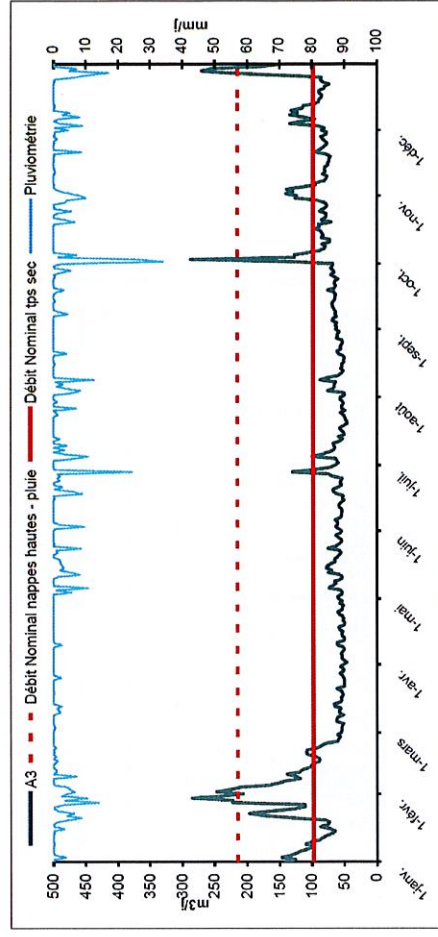


Figure 10 Station d'épuration du Tertre à Cordemais

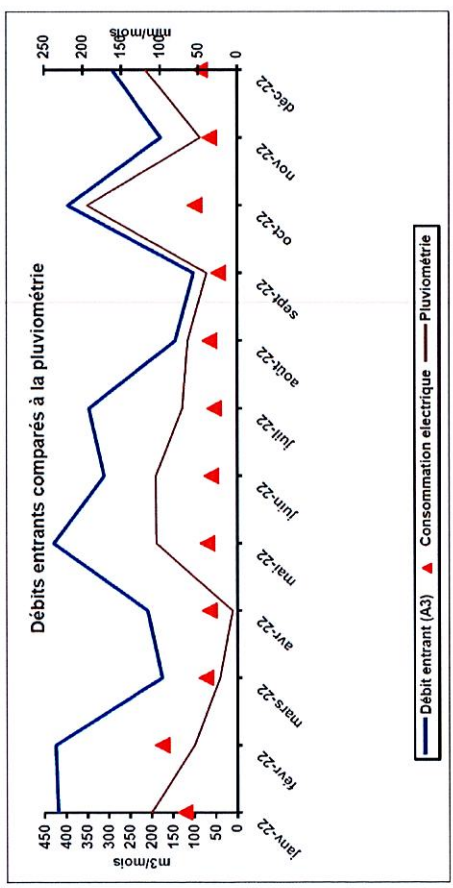


Figure 11 : Station d'épuration de l'Audiais à Cordemais

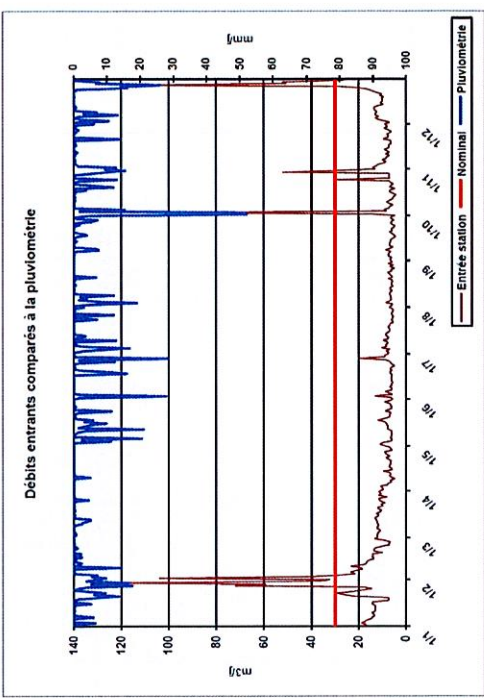


Figure 12 : Station d'épuration du Boistuau à Malville

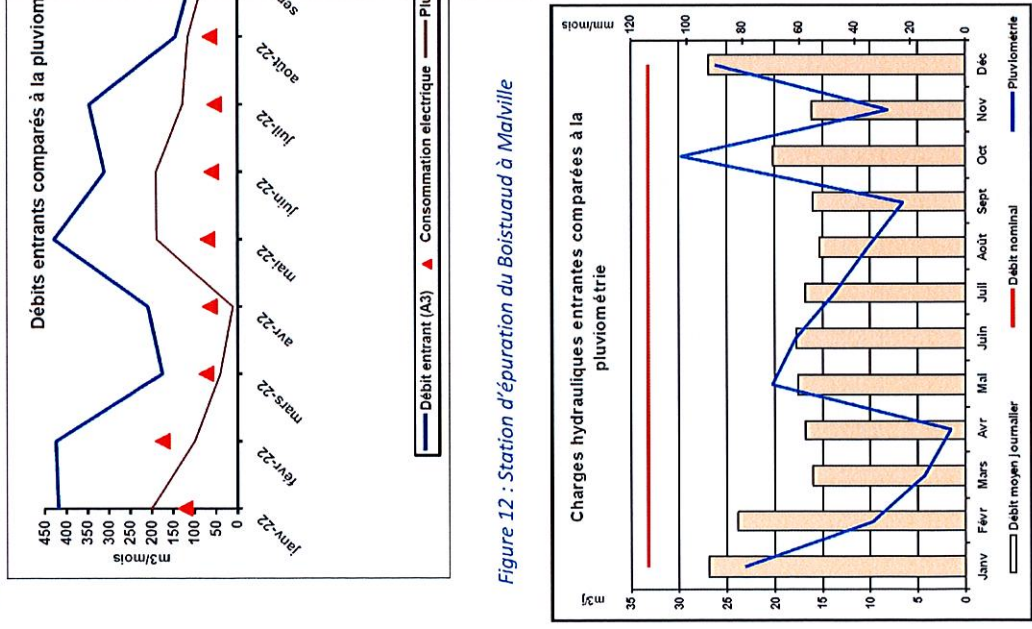


Figure 13 : Station d'épuration du Merlet à Malville

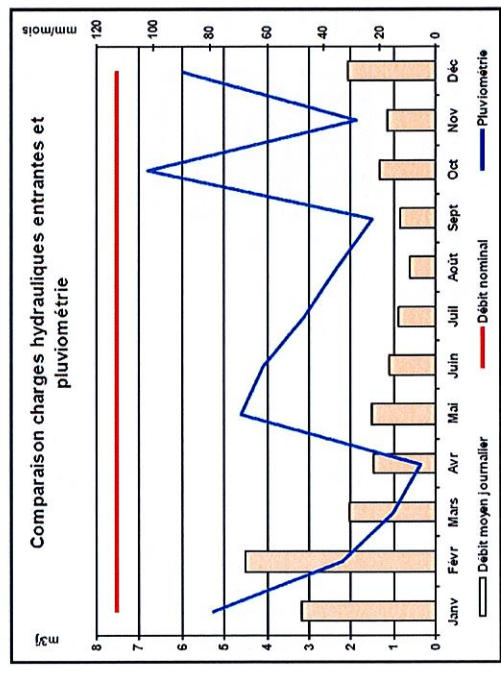
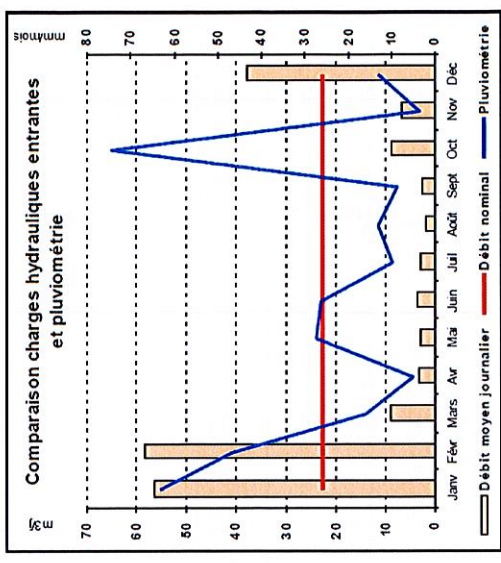


Figure 14 : Station d'épuration du Bois de la Noue à St Etienne de Montluc



Comparaison des volumes consommés et des volumes collectés

La différence entre le volume consommé en eau potable et le volume collecté correspond au volume d'eaux claires parasites (eaux de nappes et de pluie). Le volume collecté est égal à la somme du volume traité et des volumes déversés, toutefois certains déversements ne sont pas mesurés.

Les réseaux d'assainissement sont affectés par des eaux claires parasites en moyenne à 49 % (57% en 2020). On constate une diminution mais qui est due à une pluviométrie plus faible.

Le débit collecté est donc constitué de 49 % d'eaux claires en moyenne, avec un taux plus élevé sur ZA Bois de la Noue (83%), Lavau (76%), La Chapelle-Lauvain (67 %), Prinquiau et Le Temple-de-Bretagne (58%). De plus, sur La Chapelle-Lauvain, le trop-plein du bassin tampon n'est pas mesuré, ainsi qu'un trop-plein en amont de la station d'épuration, alors que des déversements fréquents sont observés : de forts apports d'eaux parasites sont donc observés sur cette commune. Ces trop-pleins vont être équipés fin 2022 afin de quantifier ces déversements.

Communes	Stations d'épuration	Volume entrant + déversé mesuré (m3)	Volume facturé assujéti (m3)	Différence = part des eaux claires parasites (m3)	% eaux parasites
Cordemais	Village Le Tertre	3 713	1 706	2 007	54%
Cordemais	Village L'Audiais	4 160	2 004	2 156	52%
Cordemais	Bourg	179 088	87 742	91 346	51%
La Chapelle-Lauvain	Bourg	124 096	40 670	83 426	67%
Lavau	Bourg	38 709	9 398	29 311	76%
Le Temple de Bretagne	Bourg	148 680	62 361	86 319	58%
Malville	Village de Boistuaud	6 993	3 617	3 376	48%
Malville	Bourg	142 545	67 551	74 994	53%
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	344 845	199 729	145 116	42%
Saint-Etienne-de-Montluc	ZA Bois de La Noue	6 205	1 076	5 129	83%
Bouée	Bourg	29 260	15 106	14 154	48%
Prinquiau	Bourg	162 607	68 959	93 648	58%
Savenay	Bourg	475 316	288 660	186 656	39%
Total		1 666 217	850 385	815 832	49%

Les volumes déversés

Plusieurs réseaux d'assainissement sont particulièrement sensibles aux épisodes pluvieux, ce qui engendre des déversements directement vers le milieu récepteur :

Communes	Site	Volume entrant 2021 (m3)	Volume déversoir A2 (m3) 2021	Nb de jours de déversement en A2 2021	Volume by-pass A5 (m3) 2021	Nb de jours de déversement en A5 2021	Evolution volume entrant 2021/2020 %	Evolution volume déversé 2021/2020 m3
- La Chapelle Launay : trop-plein du bassin tampon de la station d'épuration et trop-plein en amont sur réseau (non mesurés) ; les surverses y sont très fréquentes en période hivernale	Cordemais	3713	Surverse PR Tertre (1,5h)	-	-	-	-1%	-
- Le Temple de Bretagne : déversement au point A2 mais surtout au niveau du PR principal (PR Fauvettes : 9 738 m ³ en 2021)	Cordemais	4160	Surverse PR Basse Audiais (28h)	-	0	0	-11%	-
- St Etienne de Montluc : le volume surversé est toujours élevé. De plus, le débitmètre ne fonctionnait pas en janvier-février ; les volumes déversés n'ont pu être comptabilisés alors qu'il s'agit de la période la plus sensible.	Cordemais	179080	8	4	0	0	-19%	8
- Savenay : le volume déversé en entrée de station d'épuration a diminué grâce à une plus faible pluviométrie. D'après les données SAUR, les volumes déversés sur les deux déversoirs d'orage ont été de 2 528 m ³ sur le DO Branly et de 2984 m ³ sur le DO Vendéens, toutefois ces valeurs restent approximatives.	La Chapelle-Launay	124096	Trop-plein bassin tampon et trop-plein réseau non mesurés	-	-	-	-30%	-
- Prinquiau : les déversements ont lieu surtout au niveau des postes de relèvement	Lavau	38709	-	-	-	-	0%	-
	Le Temple de Bretagne	146672	2008	26	0	0	-20%	41
	Malville	6993	-	1	-	-	-15%	-
	Malville	142350	195	4	0	0	-21%	-623
	Saint-Etienne-de-Montluc	338182	6663	-	-	-	-11%	-64056
	Saint-Etienne-de-Montluc	6205	-	-	-	-	-32%	-
	Bouée	29260	0	0	0	0	-23%	0
	Prinquiau	162182	0	0	425	-	-24%	-997
	Savenay	449899	25417	-	0	0	-8%	-52346

Par ailleurs, des surverses peuvent avoir lieu sur le système de collecte notamment au niveau des postes de relèvement ou des déversoirs d'orage. Les trop-pleins principaux sont suivis :

- **Nouveau PR Croix Morzel à Cordemais : 14 642 m³ en 2021 (15 074 m³ en 2020, mis en service début 2020)**
- **PR Fauvettes au Temple de Bretagne : 9 738 m³ sur 389 heures (15 553 m³ sur 854 heures en 2020)**
- **PR Ecole à Cordemais : 1 077 m³ sur 69 heures (8740 m³ en 2020)**
- **DO Branly à Savenay : 2528 m³ (donnée non fiable, à recalculer)**
- **DO Vendéens à Savenay : 2984 m³ (donnée non fiable, à recalculer)**
- Déversoir d'orage Rue Georges Bonnet au Temple de Bretagne : 159 m³ sur 32 heures (97 heures en 2020)
- PR EDF à Cordemais : 5 m³ (16 m³ en 2020)

D'autres points de surverse seront équipés fin 2022 :

- **PR Vallée des Soupis à Savenay (131 h de trop-plein au moins, manque données de novembre-décembre)**
- **PR St Hubert à Malville (162 h en Niveau Très Haut en 2021)**
- **Trop-pleins Station d'épuration de La Chapelle-Launay**

Conformité des systèmes d'assainissement

Article 14 de l'arrêté du 31 juillet 2020

Par temps de pluie, la conformité du système d'assainissement est évaluée, pour la partie unitaire ou mixte d'un système de collecte soumis aux obligations d'auto-surveillance (déversoir d'orage, poste de relèvement ou station d'épuration une charge supérieure à 2000 EH), au regard du respect de l'une des options suivantes :

- **les rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % des volumes d'eaux usées produits dans la zone desservie par le système de collecte** (*critère d'évaluation choisi pour Savenay*)
- les rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % des flux de pollution produits dans la zone desservie par le système de collecte
- moins de 20 jours de déversement sont constatés au niveau de chaque déversoir d'orages soumis à auto-surveillance réglementaire.

Dans les secteurs où la collecte est séparative, en dehors des opérations programmées de maintenance et des circonstances exceptionnelles (dépassement du débit de référence défini par le percentile 95 des débits arrivant à la station), les rejets directs d'eaux usées ne sont pas autorisés au droit des ouvrages collectant une charge supérieure à 2000 EH.

Sur le territoire, plusieurs ouvrages collectent une charge supérieure à 2000 EH :

- Station d'épurations de Savenay, St Etienne de Montluc, Cordemais, Malville, le Temple de Bretagne, Prinquiau
- Déversoirs d'orage de Savenay
- PR Vallée des Soupirs à Savenay, PR St Hubert à Malville, PR Fauvettes au Temple de Bretagne

Les trop-pleins des postes de relèvement de La Vallée des Soupirs et de St Hubert devront être équipés afin de mesurer les débits déversés : équipement prévu fin 2022.

A ce jour, l'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement par la police de l'eau n'a pas été réalisée. Compte tenu des déversements enregistrés, les systèmes d'assainissement suivants sont susceptibles d'être jugés non conformes :

- Savenay
- St Etienne de Montluc
- Le Temple de Bretagne
- La Chapelle-Launay

Qualité de l'eau

Les unités de dépollution sont soumises à des arrêtés préfectoraux de rejet qui fixent les valeurs limites de concentration de sortie et les rendements épuratoires à atteindre.

Grâce à une convention signée avec le service d'Assistance Technique à l'Assainissement du service Environnement du Département, celui-ci a remis des rapports annuels. Ses conclusions sont présentées ci-après.

Conformité des stations d'épuration de capacité supérieure à 2000 EH

A l'issue des contrôles réalisés durant l'année, plusieurs systèmes de traitement sont non conformes :

- **le système de traitement du Temple de Bretagne est non conforme en 2021** car la performance n'est pas obtenue en rendement en lien avec l'arrivée importante d'eaux parasites. Des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement devront être engagés. La non-conformité résulte d'une erreur sur l'arrêté d'exploitation, une demande de modification a été faite auprès de la DDTM sans résultats à ce jour.
- **le système de traitement de Savenay est non conforme en 2021** car le volume déversé est élevé et de nombreux bilans montrent des rendements épuratoires non respectés. La Communauté de Communes a lancé un projet de réhabilitation de la station et du réseau d'assainissement.
- **le système de traitement de St Etienne de Montluc est non conforme en 2021** car les performances épuratoires sont insuffisantes principalement sur les paramètres azotés et le phosphore. La moyenne annuelle du paramètre MES ne respecte pas les valeurs limite de l'arrêté. Des départs de boue ont eu lieu en raison d'un volume de stockage des boues trop faible. Comme pour Savenay, la commune a lancé un projet de réhabilitation de l'assainissement.

A ce jour, l'évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement par la police de l'eau n'a pas été réalisée.

Stations d'épuration de capacité inférieure à 2000 EH

Des travaux devront être envisagés aussi sur les systèmes de traitement de capacité inférieure à 2000 EH :

- Lagunage de Lavau : les berges sont très dégradées. La station fonctionne en surcharge hydraulique en période de nappes hautes et/ou pluvieuse en raison de forts apports d'eaux parasites. Des travaux sont à engager. **Une turbine d'aération est à l'arrêt et est à remplacer par SUEZ.**
- Filtre planté de roseaux de la ZA du Bois de la Noue : **défaut d'entretien.** Les résultats des mesures mettent en évidence une eau traitée de qualité moyenne pour ce type d'installation. Les apports de chlorures issus d'une l'entreprise participent à la dégradation du rejet. Les filtres du second étage doivent être remis en état car ils sont noyés. Il est urgent de détasser les filtres.
- Filtre à sable Le Merlet à Malville : **défaut d'entretien.** Le filtre doit être remis en état avec un désherbage intégral.
- Filtres plantés de roseaux des Buissonnets : **défaut d'entretien.** L'eau rejetée est de qualité moyenne. Les végétaux parasites doivent être éliminés et une alternance hebdomadaire de l'alimentation de chaque casier doit être effectuée.
- Filtres plantés de roseaux de Boistuaud à Malville : **défaut d'entretien.** Les résultats des mesures mettent en évidence une eau traitée de qualité insuffisante. La chasse du premier étage se bloque facilement, l'entretien des deux bâchées est insuffisant occasionnant une accumulation des déôts organiques et une mauvaise répartition des effluents sur les filtres.
- Filtre à sable le Tertre : **défaut d'entretien.** Cet ouvrage est à réhabiliter.
- Filtre à sable de l'Audiais : **défaut d'entretien.** Cet ouvrage est à réhabiliter.
- Lagunage de la ZI Croix Rouge : **défaut d'entretien.** Les berges doivent être faucardées, beaucoup trop de végétaux parasites s'y développent.
- Station d'épuratoire de l'Ecole du Gaz : cette station d'épuration est obsolète et son remplacement est urgent. La seule pompe en fonctionnement en 2021 est hors service. **Une pompe vide-cave a été mise en œuvre par SUEZ en attendant la mise en service de nouvelles pompes.**

La production de boues

La production de boues concerne les stations de type Boues Activées. Les boues produites sont épanchées sur des terres agricoles. Des plans d'épandages mis à jour régulièrement définissent les parcelles concernées. La composition des sols est suivie afin de s'assurer notamment de la présence ou non de métaux lourds.

Le bilan de la production et des épandages pour 2021 est exposé dans le tableau ci-dessous.

Communes	Site	Type de traitement	Capacité de traitement (Eq.Hab)	Boues produites 2020 m ³	Boues produites 2021 m ³	Quantité de matières sèches 2020 (tonnes)	Quantité de matières sèches 2021 (tonnes)
Cordemais	Bourg	Boues activées	3700	4648	6359	44,2	55
La Chapelle-Launay	Bourg	Boues activées	1500	2692	1545	20,6	12
Le Temple de Bretagne	Bourg	Boues activées	2150	3950	3388	37,5	44
Malville	Bourg	Boues activées	4500	1480	1878	14,6	28
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	Boues activées	6000	4848	4158	46,1	52,4
Bouée	Bourg	Boues activées	650	2604	1745	-	10,2
Prinquiau	Bourg	Boues activées	2200	1937	3403	34,2	33,3
Savenay	Bourg	Boues activées SBR Procédé Organica	9500	5644	5911	80,9	73,3

La conformité des boues

En 2021, afin de respecter la réglementation et de ne plus évacuer les boues sur le site de Tougas, qui ne peut plus les accepter, il a été décidé de généraliser l'adjonction de chaux avant épandage. Sur les stations de Saint Etienne de Montluc, Prinquiau, Le Temple de Bretagne et Cordemais.

Les stations de Malville et de Savenay qui utilisent un procédé de traitement des boues par chaulage ont permis un traitement normal des boues moyennant une augmentation du taux de chaux.

Les autres types de stations (lagune, filtre à sable et la station de BOUEE) de par leur procédé n'ont pas nécessité de mesures particulières.

Pour la Station de la Chapelle Launay, le désengagement de l'agriculteur assurant l'épandage des boues a conduit la Communauté de Communes Estuaire et SUEZ à faire composter les boues de la Chapelle Launay.

Ces traitements ont entraîné un surcoût de 45 585.00 €.

La crise du COVID s'est ajoutée aux problèmes récurrents rencontrés pour la gestion des boues. Le développement de l'agriculture biologique, de la méthanisation, l'artificialisation des sols ainsi qu'une certaine défiance conduisent à la diminution des terrains disponibles pour l'épandage. Une réflexion est nécessaire pour le devenir des boues.

Aussi la Communauté de Communes Estuaire et Sillon s'est rapprochée de la Communauté de Communes de Pontchâteau St Gildas et du Syndicat d'Assainissement du Haut Brivet pour mener une étude commune, courant 2021, sur le devenir de ces produits.

Vérification des dispositifs d'auto surveillance

L'arrêté du 22 Juin 2007 impose une vérification annuelle des dispositifs d'auto-surveillance pour les stations d'épuration dont la charge nominale est supérieure à 120 kg DBO₅ par jour. Cela concerne notamment la métrologie et la vérification de la qualité des analyses.

En 2021, le service d'Assistance Technique à l'Assainissement (A.T.A.) du département a réalisé cette prestation.

L'Agence de l'Eau a transmis les résultats de son expertise pour 2021 :

- Savenay : **système de collecte et de traitement classé incorrect car le débitmètre au point A2 est non fiable et la mesure de débit sur les déversoirs d'orage n'est pas fiable.**

Energies et réactifs

Communes	Site	2 020				2 021			
		Energie en kWh	Chlorure ferrrique kg	Polymères kg	Energie (kWh)	Chlorure ferrrique (kg)	Polymères (kg)		
Cordemais	Bourg	137 669	27 633	338	142 512	26 805	668		
La Chapelle-Launay	Bourg	74 597	6 322	340	91 441	9 992	300		
Lavau	Bourg	12 195	0	0	19 952	0	0		
Le Temple de Bretagne	Bourg	120 350	30 200	733	153 708	20 079	725		
Malville	Bourg	140 564	11 147	456	143 157	5 893	690		
Saint-Etienne-de-Montluc	Ecole du Gaz	23 923	0	0	42 043	0	0		
Saint-Etienne-de-Montluc	Bourg	271 984	22 266	629	278 611	19 411	777		
Bouée	Bourg	29 134	2 222	0	26 424	3 905	0		
Prinquiau	Bourg	138 910	10 415	1 996	128 928	10 395	1 500		
Savenay	Bourg	312 231	25 756	2 420	327 404	21 920	2 480		
TOTAL		1 261 557	135 961	6 912	1 354 180	118 400	7 140		

La consommation d'énergie au niveau des stations d'épuration est globalement en augmentation excepté sur Prinquiau et Bouée. L'explication pourrait venir, en partie, d'une consommation accrue du fait de l'agitation des boues et de la chaux en préparation des épandages.

La consommation de chlorure ferrrique a globalement baissé ce qui s'explique par une baisse des apports hydrauliques en raison d'une pluviométrie plus faible.

La consommation de polymère est quasiment constante.

Travaux de renouvellement sur les stations de refoulement et d'épuration

Dans le cadre de leur contrat, les exploitants doivent réaliser des travaux de renouvellement.

- Suez : 31 849 € en 2021 (montant total prévu au nouveau contrat : 1 123 251 € sur 12 ans, soit 93 604 €/an en moyenne)
- Bouée : 297 € en 2021 (montant total prévu sur 9 ans : 14 891 €)
- Prinquiau : 3 495 € en 2021 (montant total prévu sur les 5 dernières années : 29323 €, le montant prévu au marché est réalisé)
- Savenay : 12 455 € en 2021 (le solde du montant de renouvellement prévu au contrat est négatif pour la SAUR : - 20 889 €)

Le tableau ci-contre liste les travaux de renouvellement réalisés en 2021.

Communes	STEP	PR
Cordemais	Préleveur eaux brutes	PR Mazarettes : P2
	P2 FeCl3	PR Butte au Renard : Pompe
Le Temple-de-Bretagne	P2 du poste	-
	Ballon Surpresseur	-
La Chapelle-Launay	P1 FeCl3	-
	Motoréducteur	-
	Compacteur	-
	Motoréducteur Turbine	-
St Etienne-de-Montluc	P2	-
	Agitateur BA	-
	Pompe à boues	-
	P2 eau industrielle, extracteur air local boues et P2 FeCl3	PR Caudry : P1, P2 et armoires de commande SAREL
Prinquiau		PR Vallée des Soupirs : débitmètre.
Savenay	-	

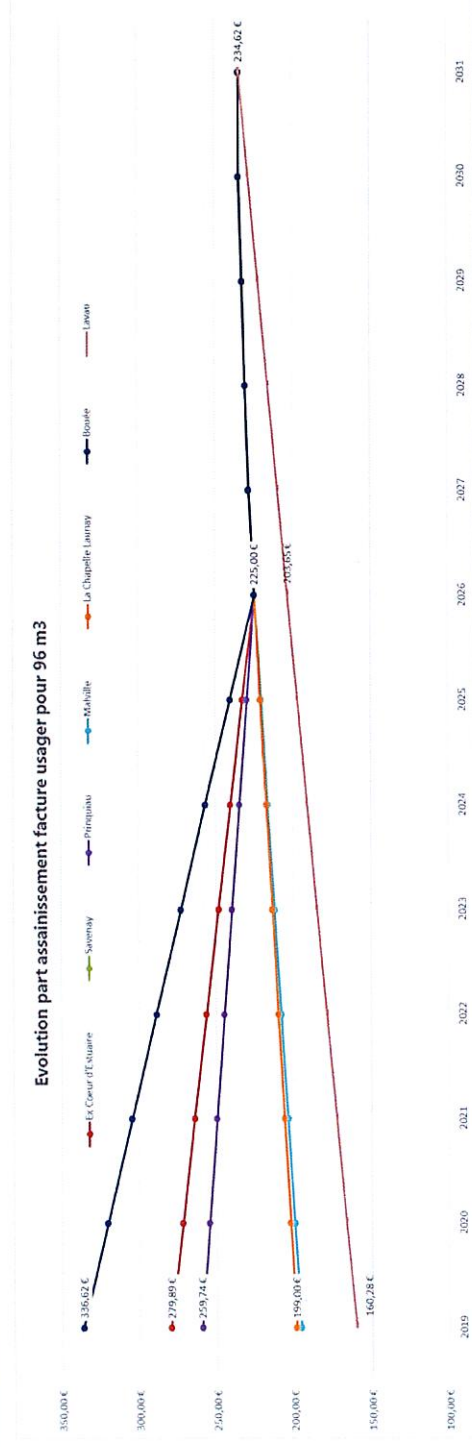
Le bilan financier

La tarification du service

Le tableau ci-après présente la tarification du service. A terme, le tarif sera lissé sur l'ensemble du territoire de la CCES.

Il faut remarquer que les projections en vue de l'harmonisation ont été établies sur la base d'une consommation de 96 m³ par foyer, or la consommation actuelle est de 92 m³.

Détail prix assainissement	Cordemais	La Chapelle-Lauvain	Lavau	Le Temple de Bretagne	Malville	St Etienne de Montluc	Bouée	Prinquiau	Savenay	Porte-Estuaire
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	81,43	67,70	58,41	81,43	67,16	81,43	58,08	79,92	61,00	79,87
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/ar	1,9440	1,5740	1,3240	1,9440	1,5540	1,9440	1,5315	2,9466	1,6062	1,5240
Taux de la part fixe du service (%)	25,87%	26,39%	26,88%	25,87%	26,48%	25,87%	24,01%	25,76%	24,04%	30,39%
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	3,0608	2,5280	2,1678	3,0608	2,5011	3,0608	3,4153	4,5310	2,4911	2,5846
Prix HT au m ³ pour 120 m ⁴	2,7826	2,2982	1,9708	2,7826	2,2737	2,7826	3,0088	4,1191	2,2646	2,3496



Le budget assainissement 2021

Dépenses de fonctionnement

Section fonctionnement 2021					
Dépenses	Prévisions 2021	Réalisé 2021	Recettes	Prévisions 2021	Réalisé 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général	319 775,00	208 544,94	Chapitre 70 - Produits des services	1 470 000,00	1 654 405,24
Chapitre 012 - Charges de personnel	197 568,11	118 211,16	Chapitre 74 - Dotations et participations	120 500,00	29 263,36
Chapitre 65 - Autres charges gestion courante	1 600,00	0,11	Chapitre 75 - Autres produits gestion courante	0,00	0,00
Chapitre 66 - Charges financières	76 000,00	73 377,52	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	373,12
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	7 000,00	1 769,00	Chapitre 042 - Opération d'ordre section à section	155 000,00	154 857,79
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	783 000,00	694 945,28	Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00	0,00
Chapitre 023 - Virement vers la SI	1 996 256,36	0,00	Chapitre 002 - Résultat reporté	1 573 391,25	0,00
Total	3 381 199,47	1 096 848,01	Total	3 318 891,25	1 838 899,51

— Les charges sont plus faibles que prévues y compris les charges de personnel. Cette situation évoluera en 2022 avec le report de charges de personnel provenant du budget SPANC.:

• Les recettes sont plus importantes que prévues, l'arrivée de Sabrina a été l'occasion d'organiser le service différemment en allouant plus de temps à la recherche de recettes comme la PFAC.

La section d'exploitation est positive

Dépenses d'investissement

Section Investissement 2021					
Dépenses	Prévisions 2021	Réalisé 2021	Recettes	Prévisions 2021	Réalisé 2021
Chapitre 10 - Dotations, subventions	0,00	0,00	Chapitre 10 - Dotations, participations	341 271,70	341 527,80
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	216 000,00	215 505,16	Chapitre 13 - Subventions	1 338 099,00	1 073 027,00
Chapitre 20 - Immob. incorporelles	133 430,00	32 606,93	Chapitre 16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00
Chapitre 21 - Immob. corporelles	30 000,00	15 916,56	Chapitre 23 - Immobilisation en cours	0,00	0,00
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	3 861 386,58	572 214,38	Chapitre 27 - Opérations financières	45 000,00	0,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	155 000,00	154 857,79	Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	778 000,00	694 945,28
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	45 000,00	1 243,82	Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	45 000,00	1 243,82
Chapitre 001 - Résultat reporté	102 810,48	0,00	Chapitre 021 - Virement depuis la SF	1 996 256,36	0,00
	0,00	0,00	Chapitre 001 - Résultat reporté	0,00	0,00
Total	4 543 627,06	992 344,64	Total	4 543 627,06	2 110 743,90

- En 2021, les investissements réalisés ne représentent que 14% de ce qui était prévu. Le report de travaux comme la mise en séparatif du Pontreau, le Matz à Savenay expliquent cela.
 - Les opérations de travaux en cours représentent 57 % des dépenses d'investissement
 - Le remboursement des emprunts 21 %
- La section d'investissement est positive.
- Le poste subventions est important du fait du paiement du solde de la subvention de la STEP de Malville.

Les dépenses d'investissement 2021

Elles s'élevèrent à 572 214 € en 2021. L'année 2021 n'a pas permis de lancer de travaux importants ; 2020 ayant eu un impact sur la réalisation des études préparatoires et le schéma directeur n'étant pas achevé. Toutefois certains travaux ont été menés à bien sur Prinquiau, réhabilitation de la rue du Stade, Cordemais, Jules Paressant, Auguste Rodin et la station de la Portrais, l'extension du lotissement la Ferme au Temple de Bretagne

D'autres travaux ont été reportés comme la mise en séparatif du secteur du Pontreau à Savenay (travaux ne pouvant se faire qu'en période estivale), l'extension du lotissement du Matz (problème de coordination avec le lotisseur), la phase deux de la Croix Morzel a été reportée par manque d'information sur certains branchements à reprendre.

L'étude de faisabilité de la réhabilitation de la STEP de Savenay et de la Chapelle Launay a été lancée en utilisant les données issues du schéma directeur.

L'étude de faisabilité de la mise en place d'une filière boue commune entre la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, la Communauté de Communes Pontchâteau Saint Gildas et le syndicat d'assainissement du haut Brivet a été lancée.

Les comptes du délégataire

Suez

SUEZ apparait comme déficitaire sur ces premières années, ceci s'explique par des tarifs délégataire calculés sur l'ensemble du périmètre du marché, alors que SUEZ n'a pas encore la totalité du territoire en délégation. La durée du contrat, fixée à 12 ans, permettra normalement à SUEZ d'être à l'équilibre sur les dernières années. A partir de 2022 SUEZ exploite 93% du périmètre du marché.

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

(en application du décret 2005-436 du 14 mars 2005)

en euros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	1 462 081	1 633 468	11,7%
Exploitation du service	604 373	621 923	
Collectivités et autres organismes publics	857 568	972 907	
Travaux attribués à titre exclusif	0	36 818	
Produits accessoires	140	1 821	
CHARGES	1 536 676	1 942 074	26,4%
Personnel	199 272	222 645	
Energie électrique	103 862	174 273	
Produits de traitement	27 135	46 070	
Analyses	13 376	5 599	
Sous-traitance, matières et fournitures	127 740	316 532	
Impôts locaux et taxes	7 635	4 151	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	72 259	96 472	
• télécommunication, postes et télégestion	4 091	5 411	
• engins et véhicules	23 333	29 209	
• informatique	23 712	31 222	
• assurance	1 961	2 485	
• locaux	12 881	17 843	
Frais de contrôle	5 819	0	
Contribution des services centraux et recherche	19 949	21 799	
Collectivités et autres organismes publics	857 568	972 907	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	96 140	97 570	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	1 136	1 153	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4 677	4 153	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	109	-21 259	
Résultat avant impôt	-74 596	-308 606	
RESULTAT	-74 596	-308 606	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021

Détail des produits

en euros	2020	2021	Ecart en %
TOTAL	1 462 081	1 633 468	11,7%
Exploitation du service	604 373	621 923	2,9%
• Partie fixe facturée	253 530	217 000	
• Partie proportionnelle facturée	649 036	287 205	
• Variation de la part octroyée sur consommations	-370 337	46 282	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	72 145	71 435	
Collectivités et autres organismes publics	857 568	972 907	13,4%
• Part Collectivité	851 330	906 487	
• Rodoavance pour modernisation des réseaux de collecte	6 232	4 410	
Travaux attribués à titre exclusif	0	36 818	
• Branchements	0	36 818	
Produits accessoires	140	1 821	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	-2	2	
• Autres produits accessoires	142	1 818	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en KEur
PRODUITS		639,2	683,6	44,4
Exploitation du service		229,1	240,8	
Collectivités et autres organismes publics		407,8	425,5	
Travaux attribués à titre exclusif		1,9	16,7	
Produits accessoires		0,4	0,6	
CHARGES		675,2	714,6	39,4
Personnel		44,4	48,7	
Energie électrique		29,1	29,6	
Produits de traitement		9,0	14,0	
Analyses		2,0	2,8	
Sous-traitance, matières et fournitures		58,9	67,5	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		16,8	2,6	
Autres dépenses d'exploitation		38,8	40,3	
- Télécommunications, poste et télégestion		2,2	3,3	
- Engins et véhicules		4,6	7,0	
- Informatique		13,6	17,8	
- Assurances		1,3	1,7	
- Locaux		12,0	8,3	
- Divers		5,2	2,2	
Contribution des services centraux et recherche		23,2	25,8	
Collectivités et autres organismes publics		407,8	425,5	
- Part collectivité		407,8	425,5	
Charges relatives aux renouvellements		30,2	28,2	
- Pour garantie de continuité du service		14,9	12,4	
- Fonds contractuel		15,3	15,7	
Charges relatives investissements du domaine privé		15,8	29,6	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		-0,7		
RESULTAT AVANT IMPOT		-36,0	-31,0	5,0
RESULTAT		-36,0	-31,0	5,0

Collectivité: K7441 - COMMUNE DE BOUEE ASST

Assainissement

LIBELLE	Assainissement		
	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	60 525	63 141	4,32 %
Exploitation du service	29 842	32 583	
Collectivités et autres organismes publics	23 302	24 932	
Travaux attribués à titre exclusif	7 316	5 584	
Produits accessoires	65	42	
CHARGES	56 951	65 458	14,94 %
Personnel	10 761	16 155	
Energie électrique	4 448	3 264	
Produits de traitement	1 598	0	
Analyses	304	431	
Sous-traitance, matières et fournitures	9 212	12 757	
Impôts locaux et taxes	462	359	
Autres dépenses d'exploitation	4 228	5 073	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	490	767	
<i>engins et véhicules</i>	1 603	1 647	
<i>informatique</i>	1 443	1 610	
<i>assurances</i>	259	390	
<i>locaux</i>	666	607	
<i>autres</i>	- 234	52	
Contribution des services centraux et recherche	1 537	1 890	
Collectivités et autres organismes publics	23 302	24 932	
Charges relatives aux renouvellements	1 099	598	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	799	298	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	300	300	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	1	0	
RESULTAT AVANT IMPOT	3 574	- 2 317	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	1 001	0	
RESULTAT	2 573	- 2 317	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

16/03/2022

Collectivité: K7141 - COMMUNE DE PRINQUIAU ASST		Assainissement	
LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	211 920	213 774	0,87 %
Exploitation du service	100 726	104 282	
Collectivités et autres organismes publics	83 962	96 985	
Travaux attribués à titre exclusif	27 232	12 507	
CHARGES	221 360	225 813	2,01 %
Personnel	36 053	33 630	
Energie électrique	13 861	26 344	
Produits de traitement	14 539	5 658	
Analyses	2 568	2 433	
Sous-traitance, matières et fournitures	35 989	31 077	
Impôts locaux et taxes	1 554	1 147	
Autres dépenses d'exploitation	14 634	10 943	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	1 601	2 050	
<i>engins et véhicules</i>	5 373	4 114	
<i>informatique</i>	4 840	5 108	
<i>assurances</i>	872	1 159	
<i>locaux</i>	2 464	2 060	
<i>autres</i>	- 516	- 3 547	
Contribution des services centraux et recherche	5 167	6 033	
Collectivités et autres organismes publics	83 962	96 985	
Charges relatives aux renouvellements	12 874	10 627	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	4 876	4 031	
<i>programme contractuel (renouvellements</i>	7 998	6 596	
Charges relatives aux investissements	157	160	
<i>programme contractuel (investissements</i>	157	160	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	0	776	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 9 440	- 12 039	-27,53 %
RESULTAT	- 9 440	- 12 038	-27,52 %

16/03/2022

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Actions majeures en 2022

Le Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle de la CCES

- Finalisation du Programme Pluriannuel de Travaux en fonction des résultats des inspections caméra en septembre 2022

Système d'assainissement de Savenay

- Finalisation de l'étude de faisabilité
- Fin 2022 : début des travaux pour la réalisation d'un bassin tampon sur le parking de la gare afin de réduire les déversements vers le ruisseau au niveau du déversoir de Branly
- Consultation d'un bureau d'études pour la réalisation du dossier d'autorisation pour l'aménagement de la station d'épuration de Savenay en boues activées

Système d'assainissement de La Chapelle-Launay

- Finalisation de l'étude de faisabilité
- Début 2023 : Consultation d'un bureau d'études pour la réalisation du dossier de déclaration pour l'extension de la station d'épuration

Système d'assainissement de St Etienne de Montluc et de La Croix Gaudin

- Finalisation de l'étude de faisabilité

Réhabilitation des réseaux à Savenay et Cordemais

A Savenay, des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement boulevard du Maréchal Juin ont été rendus indispensables en raison de l'état du réseau et des perspectives de développement de l'urbanisation : construction d'un lycée, densification de la zone de la Colleraye, construction de 2 lotissements totalisant 46 lots. Des travaux de mise en séparatif seront réalisés Rond-Point du Pontreau cet été 2022.

Des travaux de réhabilitation sont réalisés début 2022 sur le secteur de La Croix Morel à Cordemais sur le secteur où le réseau est affecté par les apports d'eaux parasites pluviales et de nappe. Par ailleurs, le poste de relèvement de La Joncherais doit être déplacé au plus près du village.

Schéma directeur d'assainissement

Le programme de travaux, qui sera établi en septembre 2022 dans le cadre du schéma directeur d'assainissement intercommunal, permettra ensuite de hiérarchiser la programmation de ces travaux sur l'ensemble des communes en fonction en premier lieu de l'impact sur la qualité du milieu récepteur.

Conclusions

Comme les années précédentes, la présence d'une quantité importante d'eaux parasites dans les réseaux d'assainissement reste le problème principal des systèmes de collecte et de traitement des eaux de la collectivité. La moindre pluviométrie en 2021 a toutefois permis de réduire les volumes déversés.

Le suivi du principal délégataire SUEZ montre des lacunes importantes au niveau de l'entretien de certaines installations et dans la transmission d'information. D'après les services de SUEZ, une réorganisation importante de l'agence Ouest est en cours suite à la prise de nombreux contrats en Loire Atlantique, actuellement en sous-effectif, l'agence espère améliorer la qualité de ses prestations.